



BILAN 20 ANS

BILAN DES RÉALISATIONS 1997-2016



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

Note au lecteur

Pour l'allégement du texte de ce document, la *Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs*, qui a aussi porté le nom de Fédération québécoise de la faune, sera identifiée par Fédération. Pour sa part, le terme Ministère identifiera les différents ministères qui ont été responsables de la gestion de la faune au fil des années.

Acronymes utilisés :

FFQ : Fondation de la faune du Québec

FPQ : Fédération des pourvoires du Québec

FQSA : Fédération québécoise pour le saumon atlantique

FTGQ : Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec

OFAH : Ontario Federation of Anglers & Hunters

Zecs Québec : Fédération des zecs du Québec

Sépaq : Société des établissements de plein air du Québec

PESCOF : Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune

TNF : Table nationale de la faune

TABLE DES MATIÈRES

- 8 LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS**
 - 9 LES FILIALES DE LA FÉDÉRATION
 - 10 LA FÉDÉRATION ET SES MEMBRES, DES ALLIÉS IMPORTANTS DU GOUVERNEMENT
 - 11 L'ÉTHIQUE LORS DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PRÉLÈVEMENT, UNE QUESTION IMPORTANTE POUR LA FÉDÉRATION
 - 12 LE COMITÉ SAUVAGINE
 - 12 LE COMITÉ CHIENS DE CHASSE
 - 12 LES COMITÉS AD HOC
 - 13 LE COMITÉ DES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX
 - 13 LA FÉDÉRATION, UNE ORGANISATION À L'AVANT-GARDE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
 - 14 BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS
 - 30 BILAN DES RÉALISATIONS GÉNÉRALES DES 20 DERNIÈRES ANNÉES
- 42 RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE**
 - 42 BILAN PAR ESPÈCES
 - 42 *Bœuf musqué*
 - 42 *Caribou forestier*
 - 43 *Caribou migrateur*
 - 45 *Cerf de Virginie*
 - 49 *Dindon sauvage*
 - 52 *Oiseaux migrants*
 - 55 *Orignal*
 - 57 *Ours noir*
 - 60 *Petits gibiers*
 - 63 *Phoque gris*
 - 64 BILAN DES RÉALISATIONS AYANT CONDUIT À L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE AU QUÉBEC
 - 70 RÉALISATIONS RELATIVES À LA PRÉSERVATION DE LA CHASSE EN MILIEU PÉRIURBAIN
 - 74 AUTRES RÉALISATIONS LIÉES À LA CHASSE
- 80 RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE**
 - 80 BILAN PAR ESPÈCES
 - 80 *Achigan*
 - 80 *Bar rayé*
 - 85 *Chevalier cuivré*
 - 86 *Doré*
 - 86 *Esturgeon jaune*
 - 87 *Esturgeon noir*
 - 87 *Perchaude*
 - 90 *Saumon atlantique*
 - 92 *Touladi*
 - 94 RÉALISATIONS RELATIVES À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU
 - 96 RÉALISATIONS FAVORISANT LA PROMOTION DE LA PÊCHE SPORTIVE
- 102 PUBLICATIONS RÉALISÉES PAR LA FÉDÉRATION**
 - 102 LES MANUELS
 - 104 LES DÉPLIANTS, ENCARTS ET BROCHURES
- 108 ACTIONS CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU**
 - 109 FAITS MARQUANTS
- 118 RELATIONS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES**
- 122 LISTE DES RAPPORTS ET MÉMOIRES PUBLIÉS**
- 128 ACTIONS RELATIVES AU MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ ET AU CONTRÔLE DES MALADIES DE LA FAUNE**
 - 128 MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE DES CERVIDÉS
 - 128 POISSONS APPÂTS
 - 131 TIQUE D'HIVER
- 134 PRIX ET RECONNAISSANCES**
- 141 DOSSIERS EN VIGUEUR AUPRÈS DU MINISTÈRE**
- 144 BILAN DES RÉALISATIONS D'HÉRITAGE FAUNE**
 - 150 LES BOURSES D'HÉRITAGE FAUNE
 - 151 SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS D'HÉRITAGE FAUNE
- 154 BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE**



LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS

ACTIVE DEPUIS 1946, LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES CHASSEURS ET PÊCHEURS EST UN ORGANISME SANS BUT LUCRATIF QUI REPRÉSENTE LES CHASSEURS ET LES PÊCHEURS DU QUÉBEC.

Son conseil d'administration est composé de 21 personnes de toutes les régions de la province. Elle compte aujourd'hui parmi ses membres environ 235 associations et organismes, répartis dans toutes les régions, regroupant à leur tour plus de 125 000 personnes. Comptant parmi les plus anciennes organisations à vocation faunique de la province, elle a célébré en 2016 ses 70 ans d'existence. Sa mission est de contribuer, dans le respect de la faune et de ses habitats, à la gestion, au développement et à la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives, en toute équité avec les autres utilisateurs de la faune. À cet effet, elle mise sur le travail bénévole et agit dans quatre principaux champs d'action :

- La défense des droits des chasseurs et pêcheurs ; afin de s'assurer que les cadres réglementaires appliqués par les gouvernements respectent le caractère collectif des ressources fauniques et favorisent leur partage équitable entre tous ;

- L'éducation ; afin de s'assurer que les chasseurs et les pêcheurs pratiquent leurs activités de façon sécuritaire et selon l'éthique d'usage ;
- La préservation de la faune et de ses habitats fauniques ; afin d'aider à maintenir en santé les populations de gibiers et celles de la faune en général ;
- La promotion de la relève ; afin de s'assurer que les activités traditionnelles de chasse et de pêche se perpétuent, au profit des générations futures et de l'économie de toutes les régions.

La Fédération est reconnue comme membre de la *Table nationale de la faune* par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et, de ce fait, comme représentante des chasseurs et des pêcheurs auprès du gouvernement du Québec.

Selon les termes de la loi, la *Table nationale de la faune* conseille le ministre sur toute question qu'il lui soumet concernant la conservation et la mise en valeur de la faune, particulièrement dans les domaines du développement, de la promotion et de la relève en matière de chasse, de pêche et de piégeage.

La Fédération est aussi reconnue comme représentante des chasseurs et des pêcheurs auprès du gouvernement du Canada et elle siège au conseil d'administration de la *Fédération canadienne de la faune*.

LES FILIALES DE LA FÉDÉRATION

Afin d'accomplir son travail et atteindre les objectifs qu'elle se donne, principalement en termes de développement de comportements responsables des chasseurs et de la conservation et la mise en valeur de la faune, la Fédération compte sur ses filiales Sécurité nature et Héritage faune.



SÉCURITÉ NATURE

L'action éducative de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Sécurité nature, fondée en 1995, est incorporée à titre d'organisme sans but lucratif et dirigée par un conseil d'administration composé de sept membres. L'organisme, maître d'œuvre de la Fédération en matière d'éducation et de formation relatives à la sécurité dans la pratique de la chasse et de la pêche. Elle compte une dizaine d'employés et encadre 480 moniteurs bénévoles répartis dans toutes les régions du Québec. Plus précisément, elle assume les responsabilités suivantes :

- Organisation et diffusion des cours du Programme d'Éducation en Sécurité et en Conservation de la Faune (PESCOF) menant à l'obtention du certificat du chasseur. À cette fin, elle diffuse les cours suivants : Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu (CCSMAF), Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF) et Initiation à la chasse à l'arc et à l'arbalète (ICAA). Depuis 1997, elle a accueilli au-delà de 850 000 participants dans ses différentes formations et elle forme depuis plusieurs années plus de 20 000 nouveaux chasseurs annuellement.
- Édition de matériel éducatif relatif à la connaissance, à la conservation et à la mise en valeur de la faune et de ses habitats, ainsi qu'à des activités connexes aux loisirs de plein air.



HÉRITAGE FAUNE

La fondation de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs

Héritage faune, la fondation officielle de la Fédération, a été fondée en 1980. Son conseil d'administration est composé de dix membres. Il s'agit de la première fondation québécoise à s'être donné pour mission la restauration des habitats fauniques et le développement de la relève.

À l'aide de ses programmes de financement, elle se consacre à promouvoir, susciter et soutenir divers projets d'aménagement faunique, aquatiques et terrestres, ainsi que des études, des recherches et des programmes d'éducation publique valorisant la faune et ses habitats. Elle offre par ailleurs aux associations un soutien permanent utile à la réalisation de leurs projets.



LA FÉDÉRATION ET SES MEMBRES, DES ALLIÉS IMPORTANTS DU GOUVERNEMENT

Au Québec, les associations de chasse et de pêche représentent les forces vives du secteur des activités de prélèvement faunique.

À l'aide de leurs nombreux bénévoles, elles s'investissent dans l'élaboration de projets d'aménagement, d'acquisition de connaissance et de mise en valeur d'habitats fauniques dans la perspective de maintenir le dynamisme du secteur. Elles développent à l'échelle de la province des activités favorisant l'initiation et le recrutement de la relève, jeune et adulte. Elles contribuent à garder active la communauté de pêcheurs et de chasseurs qui, pour sa part, offre de nombreux services à la société : contribution à l'économie de toutes les régions, diminution des coûts de déprédation, amélioration de la sécurité routière, occupation et partage équitable du territoire et conservation des traditions culturelles ancestrales et patrimoniales.



L'ÉTHIQUE LORS DE LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS DE PRÉLÈVEMENT, UNE QUESTION IMPORTANTE POUR LA FÉDÉRATION

L'éthique lors de la pratique des activités de prélèvement, une question importante pour la Fédération.

La Fédération considère quatre règles pour la détermination du cadre éthique à partir duquel elle forge ses positions :

- Le respect de la loi en toutes circonstances;
- Le respect du seuil de conservation des espèces;
- L'adoption de pratiques qui évitent de faire souffrir les animaux;
- L'évitement du gaspillage du poisson et de la venaison.

Dès que ces règles sont respectées, il appartient au chasseur ou au pêcheur d'utiliser les techniques de son choix. Notamment, pour la chasse, ceci signifie que le choix de l'arme ou de la technique de chasse demeure strictement personnel, en tout respect du caractère sportif du prélèvement faunique.

Bien entendu, la Fédération fait également la promotion d'autres considérations éthiques liées à la pratique de la chasse, comme le respect de la propriété privée, la sécurité dans le maniement, le transport et l'entreposage des armes à feu et autres.

L'accessibilité pour tous les citoyens à la faune, une ressource collective, est aussi primordiale pour l'organisation, et elle est tenue en compte dans toutes les décisions.

LE COMITÉ SAUVAGINE

La Fédération compte sur son Comité sauvagine pour l'aider dans ses actions concernant la gestion des oiseaux migrateurs considérés comme gibier.

Les membres de ce comité sont des représentants d'associations de chasse principalement dédiées à la chasse à la bécasse, aux bernaches, aux canards et aux oies qui se réunissent habituellement une fois par année.

Leurs travaux ont conduit à différentes demandes qui, une fois acheminées au *Service canadien de la faune*, responsable de la gestion des oiseaux migrateurs au Canada, ont amené des réflexions qui ont débouché sur plusieurs modifications réglementaires depuis les années 1990. C'est d'ailleurs suite aux travaux de ce comité que la chasse à la tourterelle a vu le jour.

LE COMITÉ CHIENS DE CHASSE

La Fédération compte aussi sur son *Comité chiens de chasse* pour l'aider dans ses actions et ses prises de position concernant les activités de chasse avec des chiens.

Les types de chiens considérés par la Fédération sont les suivants : *les chiens courants, les chiens d'arrêt, les chiens de sang, les chiens leveurs et les chiens rapporteurs.*

L'expertise des membres de ce comité permet à la Fédération d'intervenir auprès des gouvernements et autres organismes afin de maintenir dans les meilleures conditions possibles les activités de chasse avec chiens. Les principaux objectifs sont :

- Améliorer l'image de la chasse avec chiens ;
- Effectuer des demandes de modifications réglementaires ;
- Développer des alliances avec des partenaires ;
- Travailler à l'harmonisation des usages des territoires de chasse ;
- Mettre en œuvre des actions pour favoriser une relève active.

LES COMITÉS AD HOC

Des comités ponctuels sont aussi à l'occasion formés afin d'aider la Fédération à établir ses positions, par exemple lors de l'élaboration des plans de gestion. Pour ce faire, les régionales mandatent des représentants, qui ensemble formeront ces comités qui sont pilotés par des membres du conseil d'administration porteurs de dossiers. On peut ici citer en exemple le *Comité cerf de Virginie* et le *Comité original*.

LE COMITÉ DES REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Pendant quelques années, les présidents régionaux de la Fédération se rencontraient pour échanger et partager leurs expériences respectives dans le but d'améliorer leur mode de fonctionnement. Ce comité a été actif de 2008 à 2014.

LA FÉDÉRATION, UNE ORGANISATION À L'AVANT-GARDE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Au cours des dernières décennies, la société a été portée par le développement de l'informatique. Tout d'abord principalement appliqué à l'industrie, les technologies de l'information se sont imposées à tous les domaines, et le secteur de la chasse et de la pêche n'y a pas échappé.

Afin de demeurer la référence en matière de diffusion de l'information, de services aux utilisateurs et de formation des nouveaux chasseurs, la Fédération s'est toujours maintenue à la page en ce domaine. Rapidement, elle a rejoint les réseaux sociaux, elle s'est mise aux plateformes numériques et aux documents électroniques pour rejoindre ses clientèles, elle a produit les versions en ligne de plusieurs formations et s'est dotée d'une importante plateforme de gestion des cours du PESCOF. Elle a aussi produit des sites Internet et des applications qui sont devenues la norme auprès des utilisateurs.

En exemple, mentionnons la formation en ligne sur la chasse au dindon sauvage, la boutique en ligne, la carte interactive allonspecher.com, le microsite **chiensdechasse.info**, les sites d'informations **pourquoipecher.com** et **pourquoichasser.com** et la populaire application mobile **Zone Chasse**. Notons aussi le portail FédéCP, cet outil de gestion provincial qui unit les associations, les régionales et la permanence. Pour ajouter à l'ensemble de ces créations, mentionnons que les membres du conseil d'administration de la Fédération sont dotés de tablettes électroniques et que tous les documents utiles à leurs rencontres sont partagés en version électronique.

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

La Fédération procède chaque année à de nombreuses initiatives communicationnelles afin d'informer la communauté de chasseurs et de pêcheurs et l'ensemble de la société au sujet d'événements relatifs à la pratique de la chasse et de la pêche. De même, elle travaille avec vigueur en communication afin de stimuler la relève et pour assurer sa propre promotion. Voici le bilan de ces actions pour les 20 dernières années.

Les congrès annuels

La principale action de communication de la Fédération est son congrès annuel qui se tient en avril. Présenté alternativement entre les régions de Québec et de Montréal, ce congrès permet à tous les membres de l'organisation et de ses filiales de se réunir afin de discuter des grands enjeux dans lesquels elle a un rôle à jouer. Le programme du congrès est constitué de rencontres des conseils d'administration, de conférences, d'ateliers de travail et d'un banquet.

Ces congrès ont accompagné la Fédération à travers les années en proposant des thématiques pertinentes et adaptées aux enjeux auxquels est confronté le milieu faunique.

- 1996** 50 ans... et on grandit ensemble !
- 1997** Ta chasse, ta pêche sont menacées... Réveille-toi !
- 1998** La chasse et la pêche: Des plaisirs à partager
- 1999** L'union fait la faune
- 2000** Chasseurs et pêcheurs, à vous la parole !
- 2001** La chasse et la pêche, des activités à perpétuer
- 2002** L'accessibilité: défi des pêcheurs et chasseurs modernes
- 2003** La chasse et la pêche dans un monde en transformations
- 2004** La chasse et la pêche, des activités légitimes
- 2005** Les associations: force vive de la FQF
- 2006** 60 ans de vie faunique
- 2007** La faune dans tous ses états
- 2008** Un vent de changement
- 2009** La chasse et la pêche renouvelées dans la pérennité
- 2010** Corps et âmes avec les associations
- 2011** Une ressource à partager

- 2012** Une faune, un engagement commun
- 2013** La faune innove !
- 2014** Diffuser la faune pour partager le savoir
- 2015** La chasse et la pêche, véritables moteurs économiques
- 2016** Réinvestissement dans le domaine de la faune : *Investir-Innover-Performer*

La Fédération soutient également ses 14 régionales dans l'organisation de leurs propres congrès annuels.

Les salons d'exposition

Chaque année, la Fédération participe à différents salons et expositions qui touchent la chasse et la pêche. Une excellente occasion de rejoindre le grand public.

Relations de presse et diffusion de communiqués

Par l'intermédiaire de communiqués de presse, la Fédération profite de la collaboration des médias québécois pour s'exprimer sur nombre de sujets concernant directement et indirectement la chasse et la pêche.

1996

Publication du *Code de comportement du chasseur.*

Le *Code de comportement du chasseur*, qui a été réédité en 1999, se voulait un complément d'information pour les chasseurs et plus particulièrement pour les nouveaux adeptes. Il permettait également d'informer les non-pratiquants au sujet de l'éthique dont font preuve les chasseurs tout en démystifiant certains aspects de la chasse.

1997-2008

Publication de *l'Info FÉDÉRATION*, le journal d'information dédié aux membres de la Fédération.

Ce magazine était offert exclusivement aux membres de la Fédération. Il était expédié à chacun des présidents et des secrétaires des associations membres. Le contenu traitait de réglementation, de conservation de la faune, de sécurité dans la pratique d'activités de chasse et de pêche et d'autres sujets.

1998

Mise en ligne du premier site Internet de la Fédération : le www.fqf.qc.ca.

Ce premier site Internet de la Fédération mettait à la disposition du public les mémoires, les communiqués de presse, ainsi que divers documents de référence.

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

1999

Mise en place du programme annuel *Fauniquement femme.*

Il s'agit d'un séjour d'initiation aux techniques de base utiles pour la pratique de la chasse et de la pêche. Initialement soutenu par VIA Rail, puis par Latulippe, il est exclusivement réservé aux femmes et animé uniquement par des femmes. Cette activité est très favorablement couverte par des médias non traditionnels.



2000

Mise en place de la Fête de la pêche.

Depuis cette époque, la Fédération, avec le support de plusieurs de ses associations, participe à cet événement provincial qui permet chaque année d'initier de nouveaux adeptes et à tous les pêcheurs de profiter de festivités liées à la pêche.

2001

Entente avec le magazine *Sentier Chasse et Pêche* pour la publication d'une page dédiée à la Fédération.

La Fédération profitait dans chaque parution mensuelle de la revue *Sentier Chasse et Pêche* d'une page complète afin de promouvoir les activités de chasse et de pêche en régions.

Mise en œuvre de la campagne de publimarketing de la compagnie Vantage.

Cette campagne annuelle a permis à la Fédération d'amasser des dons pour le financement de ses projets, tout en lui permettant d'acquérir une visibilité provinciale. Vers la fin des années 2000, **Héritage faune** a développé ses propres campagnes de financement qui se poursuivent depuis.

2002

Mise en place du programme *Fauniquement femme PLUS*.

Créé dans la foulée de *Fauniquement femme*, cet événement, qui s'est tenu jusqu'en 2011, consistait en un voyage de pêche en pourvoirie destiné aux femmes seulement.

2003

Publication du livre de recettes *Ours noir; un mélange audacieux... et savoureux*.

Cette initiative est née du désir de valoriser la viande de l'ours noir et de promouvoir la chasse à ce gibier.

2004

Réalisation d'une campagne de marketing avec la chaîne de restauration McDonald's.

Le trio du chasseur, produit mis en valeur par cette campagne de publicité, aura permis à la Fédération de s'associer à un acteur socio-économique important et de confirmer la chasse comme activité traditionnelle et moteur économique pour certaines régions du Québec.

Publication du livre de recettes *Oie blanche; une migration vers le plaisir des sens sur la Grande Oie des neiges*.

L'arrivée de la récolte de conservation printanière était une excellente occasion de publier ce livre de recettes afin de contribuer à la mise en valeur de ce gibier.

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

2005

Refonte du site Internet de la Fédération sous l'adresse www.federation.qc.ca.

Ce nouveau site Internet, plus performant, avait toujours pour objectif de mettre à la disposition de ses membres et du public des informations générales, les mémoires, les communiqués de presse, ainsi que divers documents de référence émanant de la Fédération.

Organisation d'une conférence de presse pour dénoncer le démantèlement du secteur faunique.

Appuyée des quatre autres fédérations fauniques (FPQ, FQSA, FTGQ, Zecs Québec) la Fédération réagissait au remaniement ministériel annonçant un nouveau morcellement du secteur de la faune et des territoires fauniques entre deux ministères. Les journalistes ont été nombreux à répondre à l'invitation et à appuyer la manifestation.

Soutien à Cerf en fête.

La Fédération s'est impliquée dans l'organisation de la première édition d'une fête de la chasse à Saint-Jacques-de-Leeds. L'événement a accueilli plus de 2 000 participants.

Participation à la consultation publique sur les véhicules hors route.

La Fédération a présenté ses recommandations à la ministre déléguée aux Transports, dans le cadre de la consultation publique sur les véhicules hors route, principalement les motoneiges et les véhicules tout-terrain.

Participation aux actions de protection du chevalier cuivré.

La Fédération a procédé à la production d'affiches de sensibilisation sur l'importance de protéger le chevalier cuivré. Elles ont été installées sur les rives des rivières Richelieu, Yamaska, Noire et des Mille-Îles. Les affiches visent à rappeler l'importance de préserver ce poisson unique au Québec qui est menacé de disparition.



2006

Production d'un dépliant sur l'impact des véhicules récréatifs sur la faune et ses habitats.

À la suite de la consultation publique sur les véhicules hors route qui a eu lieu en 2005, la ministre déléguée aux Transports a mandaté la Fédération pour la production d'un dépliant sur l'impact des véhicules récréatifs sur la faune et ses habitats.

Production du livre de recettes *Grands gibiers; saveurs de nos forêts*.

Troisième livre de la collection, le livre porte sur l'original, le cerf de Virginie et le caribou.

2007

La Fédération procède au repositionnement de son image de marque.

La Fédération, ayant souvent été confondue avec d'autres organismes ou ministères, souhaitait revoir son image afin de mieux se démarquer dans le monde de la faune. Elle a fait appel à la firme de communication Côté Fleuve afin que celle-ci la conseille dans les choix les plus judicieux à faire pour améliorer son image. C'est à la suite des travaux de cette entreprise que la Fédération a acquis l'année suivante son nom actuel et les logos qui la représentent, elle et ses filiales.

2008

Signature d'une nouvelle entente avec le magazine *Sentier Chasse et Pêche*.

Pour faire suite à la fin de la publication d'Info FQF, la Fédération a signé une entente la faisant bénéficier de la publication de cinq pages dans le magazine *Sentier Chasse et Pêche*, dont une consacrée à la relève. Le contenu entier de ces pages, qui demeure à la discrétion de l'organisation, permet de partager des informations sur les grands dossiers qu'elle touche. Tiré à 55 000 exemplaires, le magazine est distribué dans toutes les régions du Québec, soit en kiosque ou par abonnement.

Production du livre de recettes *Petits gibiers; un amalgame de saveurs*.

Quatrième de la collection, ce dernier-né propose une variété de recettes sur les petits gibiers qui peuplent nos forêts. Le lagopède, le téttras, la gélinotte, le lièvre, la marmotte et la corneille seront maintenant soigneusement cuisinés grâce au savoir-faire et au doigté des chasseurs cuisiniers qui ont généreusement participé à l'élaboration de cet ouvrage.

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

2008 SUITE

tÉlaboration de la campagne de promotion sur l'image de la chasse.

Après avoir réalisé une étude sur le positionnement de la chasse au Québec en 2007, la Fédération a lancé en octobre 2008 une campagne de promotion sur la chasse. Le but de cette campagne était d'actualiser l'image de la chasse et de susciter un intérêt nouveau chez les non-chasseurs en démontrant qu'il s'agit d'une activité saine, accessible et encadrée. On voulait également montrer que la chasse est une activité respectueuse de la nature, hautement sociale, un plaisir simple et vrai. Elle constitue en outre une forme douce d'aventure qui offre des moments et des défis exaltants, ainsi que la satisfaction de consommer une viande unique et saine.

Voici les thématiques développées au fil des ans :

2008-2009 « La chasse ».

Une première année de campagne d'image, ayant pour signature « La chasse », a vu le jour

avec l'objectif de modifier les perceptions envers la chasse, de susciter un intérêt nouveau chez les non-chasseurs.

2010 « La chasse est un art ».

2011 « Parlez-en à votre psy », « Parlez-en à votre conseiller matrimonial » et « Parlez-en à votre diététiste ».

2012 Production et diffusion des capsules vidéos sur les témoignages de quatre chasseurs et chasseuses.

2013 « Chassez l'ennui », « Chassez la malbouffe », « Chassez la routine » et « Chassez le stress ».

2014 « Sensations fortes garanties ».

Création, en parallèle de la campagne publicitaire *La chasse*, du site Internet *pourquoichasser.com*.

Ce site a comme objectif de donner toute l'information nécessaire et les étapes à franchir aux personnes qui pourraient être intéressées à devenir chasseur ou chasseuse.

Le site comporte également des capsules vidéo faisant la promotion de la chasse. Une version anglaise du site, *whyhunt.com*, a aussi été produite.

Production des capsules vidéo pour le contenu multimédia du site *pourquoichasser.com*.

Ces capsules exposent différents sujets liés à la chasse ; la pratique sécuritaire, l'impact social, l'impact économique, la gestion de la faune, ainsi que les expériences de chasseurs et chasseuses de tous âges. Les capsules ont été montées en deux versions, de 30 secondes et de 90 secondes pour répondre aux besoins des différentes plateformes de diffusion.

Dévoilement de la Boîte à outils sur support électronique.

Pour le côté pratique, l'ensemble des informations utiles aux associations et aux régionales ont été regroupées sur disque compact (CD). Éventuellement, la Boîte à outils est devenue le portail informatique de la Fédération.

2009

Ajout de la boutique en ligne au site Internet.

Intégration de la Fédération aux réseaux sociaux Facebook et le Grand club RDS.

La Fédération a amélioré son intégration aux technologies de l'information en débutant son intégration à différents réseaux sociaux. Depuis ce moment, il est possible de devenir membre de la communauté Facebook de la Fédération, d'y suivre les activités de l'organisation et d'y référer des contacts. Au quotidien, la responsable des communications y met à jour les informations pertinentes et répond aux demandes des internautes.

Réalisation d'une campagne de communication sur le permis d'initiation.

Avec la participation financière de la FFQ, la Fédération a lancé la campagne « Offrez-lui le permis d'initiation à la chasse ». Cette campagne invitait les chasseurs à initier une personne se prévalant du *Permis d'initiation à la chasse*, une façon simple, rapide et économique de s'adonner à cette activité pour la première fois.

Deux thématiques visuelles avaient été développées pour l'occasion; une comportant une image de souliers de sport de couleur camouflage, visant les jeunes, et une avec l'image d'un sac à main, aussi de couleur camouflage, s'adressant aux femmes.

Réalisation d'une campagne de recrutement de membres individuels.

Dans le cadre de son entente avec *Sentier Chasse et Pêche*, la Fédération a mis sur pied une trousse promotionnelle afin de stimuler son membership. Ainsi pour 49,50 \$ il était possible de devenir membre de la Fédération, d'obtenir le magazine *Sentier Chasse et Pêche* et d'être couvert par une assurance qui protège lors des sorties de chasse et de pêche.

Promotion du Guide des énergies renouvelables pour les chalets et lieux de villégiature.

Ce guide s'adresse à tous les villégiateurs, propriétaires d'habitations ou de gîtes en milieu isolé qui ne sont pas reliés au réseau public d'électricité. Il donne un aperçu des nouvelles technologies d'énergies renouvelables telles que l'énergie solaire et l'énergie éolienne en expliquant leur fonctionnement de base, les applications possibles ainsi que les avantages et les inconvénients de chaque système. Le guide a été revu en 2015.

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

2010

Intégration de la Fédération au réseau Twitter.

2011

Réalisation d'une campagne de sensibilisation au partage du territoire de chasse.

La Fédération et Zecs Québec ont lancé conjointement une campagne de sensibilisation novatrice auprès des chasseurs. Sous le thème « La forêt, ça se partage », les associations membres de la Fédération ainsi que les gestionnaires de zecs se sont vus remettre des outils pour sensibiliser les chasseurs à mieux communiquer en forêt.

Cette campagne « La forêt, ça se partage » se décline en plusieurs outils de communication complémentaires. Le site Internet **partageonslafort.com**, une affiche et un autocollant font la promotion du respect du droit de chasser, de la libre circulation en forêt, de la communication et de la bonne entente.

Lancement du nouveau site Internet de la Fédération www.fedecp.com.

Cette nouvelle mouture présentait entre autres les dernières nouvelles concernant les implications et dossiers débattus par la Fédération, une vaste banque de documentation sur la chasse, la pêche et la faune, ainsi que des sections personnalisées pour, et par, chacune des régions du Québec.

Lancement de l'infolettre électronique *Sur la piste*.

Cet outil permettait de recevoir par courriel l'infolettre de la Fédération et celle d'**Héritage faune** afin d'être rapidement informés des dossiers d'actualité.

2012

Inauguration de la salle d'exposition permanente *La chasse et la pêche : un héritage culturel et social à protéger* au siège social.

Cette exposition a comme objectif de démontrer tout le caractère patrimonial de la chasse et de la pêche, leur évolution ainsi que leurs bienfaits pour notre société.

Lancement de l'application mobile *Zone Chasse*.

Réalisée en collaboration avec Sogix, il s'agit de la première application mobile consacrée uniquement à la chasse. Cette application novatrice pour iPhone permet depuis aux chasseurs de connaître les zones de chasse, les espèces qu'on peut y chasser et la réglementation propre à chacune. Zone Chasse permet de découvrir de nouveaux lieux pour pratiquer la chasse et accompagne l'utilisateur dans toutes ses démarches.

Entente avec *Loisirs chasse-pêche*.

Cette entente de visibilité avec l'émission *Loisirs Chasse et pêche* est renouvelée chaque année depuis. Celle-ci offre à la Fédération une valeur média approximative de 25 000 \$ annuellement.

2013

Réalisation du projet de mentorat chasse, pêche et piégeage.

Cette plateforme web vise à faciliter les échanges entre les chasseurs et les pêcheurs, particulièrement ceux expérimentés et ceux de la relève. Le site Internet développé pour l'occasion contient un éventail complet de liens utiles, une liste d'événements d'intérêts et un espace d'affichage pour des occasions de compagnonnage.

Réalisation de capsules qui exposent différents sujets liés à la chasse.

Quatre capsules ont été réalisées :

- La pratique sécuritaire ;
- L'impact social de la chasse ;
- L'impact économique de la chasse ;
- La saine gestion de la faune.

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

2013 SUITE

L'intérêt éducatif de ces capsules leur a valu d'être incluses aux formations du programme PESCOF en 2016.

Participation au *Game fair* de Chambord.

La Fédération a assuré sa présence, comme représentante des chasseurs et pêcheurs du Québec, à cette importante foire annuelle sur la chasse qui a lieu à Chambord en France.

Réalisation de la carte interactive d'accès aux plans d'eau.

Cette carte, qu'on retrouve à carte.allonspecher.com, répertorie plus de 1600 points d'accès à des plans d'eau du Québec. On y retrouve leurs coordonnées, ainsi que d'autres informations, qui ont été récoltées par des bénévoles de partout en province.

Organisation, au siège social de la Fédération, d'une conférence de presse pour la divulgation de la carte interactive d'accès aux plans d'eau.

2014

Inauguration du *Boisé Héritage faune*.

Le 11 avril 2014 fut marqué par l'inauguration officielle du *boisé Héritage faune*, site du siège social de la Fédération. De nombreux dignitaires, citoyens et partenaires étaient sur place pour participer à un méchoui qui avait été précédé d'une conférence de presse et par la coupe du traditionnel ruban. Un kilomètre de sentiers pédestres, deux étangs, une trentaine de panneaux d'interprétation, un pavillon d'accueil et un stationnement garnissent cet espace vert.

Lancement de l'application mobile *Zone Chasse* sous système d'exploitation Android.

Cette initiative permet aux propriétaires de téléphones intelligents utilisant le système d'exploitation Android de profiter de cette application auparavant réservée aux utilisateurs de téléphone Apple.

Réalisation d'une capsule sur la remise à l'eau du bar rayé par Cyril Chauquet.

Ce projet a comme objectif de démontrer de façon succincte et dynamique la meilleure façon de remettre à l'eau un poisson gracié.

Réalisation de capsules vidéo sur les chiens de chasse.

À cette fin, cinq associations membres de la Fédération ont travaillé de concert avec celle-ci afin de réaliser une série de cinq capsules vidéo mettant en lumière le travail indispensable des cinq types de chiens de chasse utilisés au Québec: les chiens d'arrêt, les chiens courants, les chiens leveurs, les chiens rapporteurs et les chiens de sang. Ces capsules ont été intégrées au contenu des cours du PESCOF en 2016.

2015

Réalisation d'une affiche informative sur la pêche au bar rayé au sud de la Gaspésie.

La Fédération a soutenu la régionale Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine dans la réalisation de cette affiche qui a comme objectif de renseigner les pêcheurs sportifs qui fréquentent la Gaspésie quant à l'encadrement réglementaire de la pêche au bar rayé dans le golfe du Saint-Laurent.

Traduction en anglais des quatre capsules vidéo sur différents sujets liés à la chasse réalisées en 2013.

Réalisation de quatre capsules vidéo sur la pratique de la pêche.

Les capsules ont été montées en format de 15 secondes, utile pour les réseaux sociaux.

- La pêche, une activité sociale;
- La pêche, une activité de plein air;
- La pêche, une activité accessible;
- La pêche d'hiver.

Débuts de l'implantation du Portail Fédération.

Afin d'offrir une gestion simplifiée à ses membres, la Fédération a fait appel à la firme Prospection pour le développement du Portail Fédération, une plateforme de gestion simplifiée s'adressant principalement aux régionales, aux associations et aux moniteurs de la Fédération. Différentes phases de déploiement ont depuis été réalisées, donnant accès aux membres concernés à divers outils facilitant les communications et l'administration des cours du PESCOF.

Production de nouveaux dépliants sur l'impact des véhicules récréatifs sur la faune et ses habitats, en partenariat avec La Capitale Assurances générales.

Trois dépliants ont été produits; La Motoneige, Les véhicules tout-terrain, Naviguer avec des embarcations de plaisance.

Réalisation de la capsule vidéo - *Le Boisé Héritage faune dans toute sa splendeur !*

Cette vidéo démontre l'ampleur des travaux effectués par la Fédération et ses filiales dans l'aménagement de ce boisé, un joyau accessible à tous les citoyens. Elle démontre l'importance pour les chasseurs et les pêcheurs de s'impliquer dans leur communauté et dans la préservation et la restauration des habitats fauniques de partout au Québec. La capsule invite aussi les citoyens à venir visiter les expositions permanentes et donne un aperçu des services que la Fédération offre aux citoyens de la région et de tout le Québec.

Mise en ligne, en format PDF, des quatre livres de recettes édités par la Fédération.

Il est possible de consulter ces livres directement sur le site Internet de la Fédération.

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

2015 SUITE

Mise en ligne du nouveau site Internet de la Fédération : www.fedecp.com.

La nouvelle mouture du site exploite les dernières technologies en matière de design web afin d'offrir aux clientèles une expérience pratique et agréable. L'architecture simple et la navigation intuitive facilitent l'accès au contenu autant à partir d'un ordinateur que d'un appareil mobile.

Achat d'un nouveau kiosque d'exposition.

Un nouveau kiosque, ayant une toute nouvelle thématique, a été acheté afin d'optimiser notre présence dans les grands événements. Plus actuel, celui-ci expose la beauté du siège social de la Fédération et du boisé Héritage faune en plus de présenter les projets phares de la Fédération en image.

Réalisation des bannières des projets phares de la Fédération.

Deux bannières de style « Roll-up » représentant les projets phares de la Fédération ont été produites. La première, intitulée *Spectaculaire dindon sauvage*, présente le projet de relocalisation du dindon sauvage mené par la Fédération et fait la promotion du cours obligatoire pour le chasser. La seconde est dédiée au bar rayé et à la réussite de *l'Opération renaissance*. Un exemplaire de chaque bannière complète l'exposition permanente au siège social alors que d'autres sont utilisées à la tournée des salons et événements régionaux.

Publication du document informatisé *Valeurs et éthique du chasseur québécois*.

Initialement publié sous le nom du Code de comportement du chasseur, en 1996 et réédité en 1999, ce document, disponible sur le site Internet de la Fédération, est un outil adapté aux nouvelles tendances en communication. Il rappelle aux chasseurs que la réputation de leur activité préférée repose directement sur leur comportement en forêt.

Élaboration du programme *Chasseurs généreux*.

La Fédération s'est associée à la cohorte 7 de *l'École d'entrepreneurship de Beauce* ainsi qu'aux *Banques alimentaires du Québec* dans le cadre du déploiement provincial de *Chasseurs généreux*, un projet de don et de collecte de viande de gibier au bénéfice des gens dans le besoin.

Pour favoriser la promotion du programme auprès des chasseurs et de la population, une capsule vidéo de 30 secondes a été réalisée par le cinéaste Jean Boutin. Celle-ci a pour objectif de sensibiliser les chasseurs au don de viande de gibier.

Le microsite web www.chasseursgenereux.com a été développé avec la firme *Spektrum média* afin de faire la promotion du programme.

2015-2016

Campagne de sécurité pour la navigation de plaisance.

La Fédération s'est jointe au Conseil canadien de la sécurité nautique pour rappeler l'importance du port de la veste de flottaison individuelle et des précautions à prendre lors de la navigation automnale.



2016

Déploiement du programme *Chasseurs généreux*.

En cette première année, une cinquantaine de bouchers répartis dans toutes les régions du Québec ont adhéré au programme. Plus de 5300 livres de venaison de cervidés ont été données par les chasseurs et distribuées par le réseau des Banques alimentaires du Québec à des gens dans le besoin.

Élargissement du programme *Chasseurs généreux* pour y inclure les dons de viande d'ours.

Une entente a été conclue avec les Banques alimentaires du Québec qui s'engage à recueillir la viande d'ours et à la transformer pour éviter la contamination au parasite responsable de la trichinellose. Selon cette entente, les piégeurs pourront eux aussi faire un don de viande d'ours auprès des bouchers participants.

Implantation de la stratégie de contenu et du blogue de la Fédération.

La Fédération a fait appel à la firme Spektrum média pour implanter une stratégie dite de contenu. La stratégie de contenu est le fruit commun de l'analyse de la clientèle cible de l'organisation, de son positionnement face à certains enjeux et de ses objectifs. Après cette analyse, des objectifs ont été établis et un plan d'action a été mis sur pied. L'outil choisi pour l'atteinte des objectifs est le Blogue Fédération (www.fedecp.com/blogue).

BILAN DES ACTIONS DE COMMUNICATIONS

2016 SUITE

Cette analyse donne par ailleurs les grandes tangentes à cibler pour chacun des cinq axes définis afin d'alimenter le blogue.

Axe A: Histoires de chasse et de pêche

Axe B: Portraits fauniques

Axe C: Recettes du terroir

Axe D: Projets à succès

Axe E: Trucs et astuces

Hebdomadairement, les axes s'alternent et font l'objet d'un article du blogue qui est ensuite partagé sur les réseaux sociaux par les membres et les partenaires établis.

Les objectifs communicationnels recherchés sont les suivants:

- Être reconnue comme organisation de référence en matière de préservation de la faune et de ses habitats;
- Être reconnue comme organisation de référence pour le développement et la perpétuation de la chasse et de la pêche comme activités traditionnelles, patrimoniales et sportives;
- Accroître la notoriété organisationnelle auprès de la population générale;
- Augmenter l'intérêt des citoyens pour la Fédération et développer un réel sentiment d'appartenance envers elle;
- Assurer la relève de chasseurs et pêcheurs et la relève des bénévoles.

Les objectifs marketing recherchés sont les suivants:

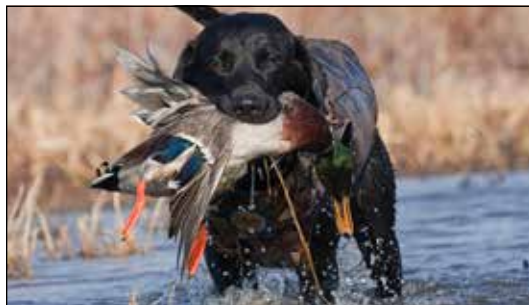
- Les associations; particulièrement des femmes et des jeunes;
- Augmenter le nombre de dons versés à la fondation Héritage faune;
- Augmenter le nombre de membres citoyens et organisationnels;
- Augmenter la visibilité de la boutique en ligne;
- Promouvoir Zone chasse;
- Promouvoir toutes les pages périphériques; Mentorat chasse pêche piégeage, **Pourquoipecher.com**, **Pourquoichasser.com**, etc.;
- Augmenter le nombre d'inscriptions aux cours.

2017

Mise en ligne du site *Chiensdechasse.info / huntingdogs.info*.

La Fédération a conçu un microsite Internet convivial et pratique afin d'informer, de sensibiliser et de favoriser la croissance du nombre de personnes pratiquant la chasse avec chien au Québec. Il s'inscrit dans la volonté des membres du comité Chiens de chasse de la Fédération qui souhaitent faire mieux connaître leurs activités.

Chiensdechasse.info* et *huntingdogs.info serviront également de plateformes de diffusion des cinq capsules vidéo sur l'utilisation des chiens à la chasse réalisées à l'automne 2015.



Mise en ligne du site *Pourquoipecher.com*.

Il s'agit d'un microsite convivial et pratique conçu afin d'informer, de sensibiliser la population et de favoriser la croissance du nombre de personnes pratiquant la pêche sportive au Québec.

Pourquoipecher.com servira également de plateforme de diffusion de capsules vidéo sur la pêche sportive réalisées durant les dernières années.

Production, en collaboration avec Cyril Chauquet, d'une capsule vidéo sur la démystification de la pêche à la mouche.

Cette capsule a été incluse au site ***pourquoipecher.com***

Production d'un nouveau document de présentation de la Fédération et ses filiales.

Cette nouvelle présentation institutionnelle, de style *PowerPoint*, présente en détail la structure de l'organisation, sa mission et ses champs d'action. Elle s'adresse autant aux membres qu'au public en général. Elle est par ailleurs facile à consulter puisqu'elle est dite autoportante, c'est-à-dire que l'ensemble des informations est véhiculé par le visuel, sans nécessité d'ajouter un complément verbal.

BILAN DES RÉALISATIONS GÉNÉRALES DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

1998

Demande auprès du Ministère pour le gel des prix des permis de chasse et de pêche.

Ce gel, obtenu grâce à l'intervention du ministre Guy Chevrette, sera en vigueur pendant 10 ans.

1999

Gestion d'un programme provincial de création d'emplois pour le compte du gouvernement, de concert avec les quatre autres fédérations fauniques.

Pendant trois ans, ce programme a permis de ramener la biologie et la gestion de la faune sur la sellette et a aidé à l'aboutissement d'importants dossiers fauniques locaux et régionaux.

1999-2009

Gestion de portefeuilles pour des projets du gouvernement.

Ce partenariat a apporté crédibilité à la Fédération et prouve sa rapidité et son efficacité dans la gestion de dossiers.

2000

Dénonciation de projets de loi modifiant le Code criminel en matière de cruauté envers les animaux.

Les projets de loi de cette nature risquent de donner des outils aux extrémistes de la protection des animaux et de mettre en péril la pérennité des activités de chasse et pêche au Canada.

2000 À AUJOURD'HUI

Participation de la Fédération au Comité consultatif de la Garde côtière canadienne à titre de représentant des petites embarcations.

Avec d'autres organismes représentatifs du monde de la plaisance, la Fédération s'assure de la pertinence et de la recevabilité des changements apportés à la Loi canadienne sur la marine marchande et à ses applications au Québec.



2003

Représentations auprès de différents ministères et cabinets politiques sur l'importance de la chasse et de la pêche dans l'économie québécoise.

Les études de l'époque montrent que :

- Plus de 998 000 personnes pratiquent la pêche de façon assidue, c'est-à-dire plus de cinq fois au cours d'une même année ;
- 49 % des Québécois âgés de 15 ans et plus ont pratiqué la pêche sportive ce qui représente près de 3 millions de personnes ;
- 63 % des jeunes Québécois âgés de 15 à 24 ans pratiquent la pêche ;
- 80 % de la population québécoise perçoit positivement la pêche sportive ;
- En 2000, les dépenses des chasseurs québécois se chiffraient à 308 millions de dollars ;

BILAN DES RÉALISATIONS GÉNÉRALES DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

2003 SUITE

- En 2002, le gouvernement du Québec a retiré, des dépenses des utilisateurs de la nature et de la faune, 454 millions de dollars en revenus fiscaux;
- On compte au Québec environ 715 000 chasseurs actifs;
- 447 000 personnes ont déjà pratiqué la chasse sportive au gros gibier;
- 673 000 personnes ont déjà chassé le petit gibier;
- 1,1 million de Québécois possèdent un certificat du chasseur;
- 3,4 millions de Québécois (57 % de la population) ont pratiqué des activités de contact avec la nature;

- Les dépenses des Québécois pour la pratique de ces activités ont été de près de 3 milliards de dollars;
- Ces dépenses ont généré, en emploi à temps plein, 32 100 années-personnes et 818 millions de dollars en salaires.

La présentation d'études et de documents sur l'importance économique de la chasse et de la pêche au Québec a permis de sensibiliser les décideurs à ce sujet. On a par la suite assisté à l'apparition d'un discours économique émanant du Ministère, qui a également procédé à l'embauche d'économistes.

Intervention de la Fédération en Comité sénatorial afin d'encourager le rejet du projet de modification du Code criminel en matière de cruauté envers les animaux.

2004

Réalisation d'une vaste enquête auprès des associations affiliées.

Cette enquête a démontré que les associations ne ménagent pas leurs efforts afin d'assurer le développement de la relève.

- Près de la moitié des associations organisent des activités pour la relève à la pêche d'été. À la pêche hivernale, c'est le quart des associations qui mettent en œuvre de tels programmes. Quant à la chasse, c'est près du tiers des associations qui mettent en œuvre des programmes de relève;
- Plus de 70 % des activités organisées sont reprises année après année;
- Environ 25 % de ces activités s'adressent d'abord à des femmes; les organisateurs de ces activités se montrent très satisfaits, tant de la participation populaire que de l'impact éventuel de leurs activités sur le développement de la relève (taux de satisfaction qui dépasse les 90%);

- Plus du tiers des sources de financement de ces activités pour la relève consistent en contributions financières de la part des associations elles-mêmes;
- 60 % de ces activités sont l'œuvre de 10 bénévoles ou moins; le manque de bénévoles représente la raison la plus souvent mentionnée pour expliquer qu'on ne mette pas en œuvre plus d'activités destinées à la relève.



2005

Participation à la consultation publique sur le plan de développement durable du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Demande d'appui auprès de M. Gilles Duceppe, député et chef du Bloc québécois, afin de supporter le rejet du projet de modification du Code criminel en matière de cruauté envers les animaux.

Rencontre de sensibilisation auprès des députés conservateurs afin de supporter le rejet du projet de modification du Code criminel en matière de cruauté envers les animaux.

2006

La Fédération s'implique dans la formation au niveau fédéral du « Caucus des activités de mise en valeur reliées au plein air ».

La Fédération initie un blitz provincial afin d'inviter les chasseurs et les pêcheurs à faire connaître leur appui au projet de loi S-213 du sénateur Bryden dénonçant la cruauté envers les animaux.

La Fédération organise, en collaboration avec le magazine *Aventures chasse et pêche*, une formation de mesureurs québécois accrédités par le Boone and Crockett Club.

Création de Trophée Québec, un registre québécois des gibiers trophées récoltés au Québec.

BILAN DES RÉALISATIONS GÉNÉRALES DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

2006-2011

Participation à la Table filière de l'aquaculture en eau douce du Québec.

La Fédération a entre autres apporté son aide, en sous-comité, à l'élaboration du Plan stratégique de la Table.

2006-2008

Mise en place, avec Nature Québec, du comité sur les aires protégées de catégorie VI.

Les aires protégées de catégorie VI prévoient la protection des écosystèmes et des habitats, tout en permettant, selon des normes strictes et définies, l'exploitation des ressources naturelles. Une telle gestion est souhaitée pour les réserves fauniques.

2007

Participation à la rencontre de réflexion sur l'avenir des ensemencements de poissons au Québec.

Dénonciation de la décision du gouvernement de retirer la réserve faunique de Dunière du réseau des réserves fauniques de la Sépaq.

Participation de la Fédération au Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois.

Participation à une importante session de formation sur les changements climatiques à Minneapolis au Minnesota.

Rencontre du sous-ministre au sujet de l'annonce du nouveau schéma de gouvernance du secteur de la faune.

2008

Suite aux travaux des partenaires fauniques, adoption par l'Assemblée nationale du Québec, le 22 novembre, du Projet de loi n° 28, loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, qui prévoit la constitution de la Table nationale de la faune et des Tables régionales de la faune.

Appui à l'adoption, par la Chambre des communes, du projet de loi S-203, loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

La Fédération a été active une dizaine d'années à ce sujet, en collaboration avec les autres Fédérations canadiennes.

Dénonciation des coupures budgétaires à Environnement Canada et demande pour le maintien des programmes voués à la préservation de l'environnement.

Participation à une conférence de presse, à Rimouski, en support à Nature Québec qui dénonçait certaines pratiques forestières.

Nature Québec a documenté des problématiques, dont celle de la plantation d'essences d'arbres qui mettent en péril l'habitat de l'orignal dans les réserves fauniques de Matane et de Rimouski.

Audition, devant la commission de l'économie et du travail, au sujet du Livre vert sur le nouveau régime forestier.

Promesse d'achat, en vue de la construction du siège social, pour l'acquisition d'un terrain situé à Saint-Augustin-de-Desmaures.

2009

La Fédération entreprend la construction de son nouveau siège social.

Appui de la Fédération à l'augmentation des tarifs des permis de chasse, de pêche et de piégeage et à la création du programme de réinvestissement dans le domaine de la faune.

Le programme de réinvestissement dans le domaine de la faune à partir de l'augmentation du prix des permis a offert à notre secteur un élan formidable. Il a été créé à la suite des recommandations que la Fédération a faites pour qu'une partie de l'argent récolté par la vente des permis demeure dans le secteur de la faune. Ce programme se présente en différents volets. Un de ceux-ci permet la réalisation de projets en région et de soutenir les inventaires aériens de grands gibiers et les suivis piscicoles.

BILAN DES RÉALISATIONS GÉNÉRALES DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

2009 SUITE

La Fédération quant à elle est devenue un partenaire majeur du gouvernement pour le développement de projets visant la relève et la mise en valeur de la faune exploitée en accord avec les thématiques déterminées par la *Table faune technique* sur le développement de la chasse, de la pêche et du piégeage :

- La qualité de l'offre de produits et services fauniques;
- La connaissance aux fins de développement;
- Le développement de la clientèle et de nouveaux produits;
- Le développement d'alliances extra sectorielles;
- La communication et la promotion.

Dénonciation de la décision du Ministère de mettre fin à la publication des brochures réglementaires sur les activités de prélèvement faunique.

Mise en place de l'émission des constats d'infraction portatifs qui permet aux individus pris en infraction mineure de connaître immédiatement la nature de l'infraction qui leur est reprochée et le montant de l'amende qu'ils ont à payer.

Cette demande a été maintenue pendant plus de 10 ans par la Fédération auprès du gouvernement avant de voir le jour.

Participation à un comité sur les aires protégées piloté par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Audition en commission parlementaire au sujet du Projet de loi n°52, projet de loi modifiant la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*.

Ce projet de loi a conduit à des modifications notamment en matière de nourrissage, d'appâtage et de disposition d'animaux prédateurs. Il a accordé au gouvernement le pouvoir de déléguer, aux conditions qu'il

détermine, certains pouvoirs réglementaires à la Sépaq ou à un autre organisme partie à un contrat avec le ministre. Il a aussi conduit au pouvoir pour les assistants de protection de la faune et aux gardiens de territoire le pouvoir d'identifier une personne afin qu'un constat d'infraction soit dressé. Il a aussi apporté certaines modifications au fonctionnement du conseil d'administration de la Fondation de la faune.

Collaboration, avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, à la publication du Guide des énergies renouvelables pour les chalets et les lieux de villégiature (www.guide-er.org).

2010

Participation à la Table des partenaires du Plan nord.

La Fédération y a défendu le caractère patrimonial des activités de prélèvement faunique et l'importance de préserver la notion de bien collectif de la faune et des territoires fauniques.

Organisation conjointe, avec Nature Québec, d'une conférence de presse pour la divulgation du rapport du groupe de travail sur les aires protégées de catégorie VI.

Emménagement de la Fédération dans ses nouveaux locaux de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Organisation du congrès annuel 2010 de la Fédération canadienne de la faune.

Nomination d'un membre de la Fédération sur le conseil d'administration de la FFQ.

C'est suite aux interventions de la Fédération que dorénavant trois sièges seront réservés à des représentants des cinq fédérations fauniques membres de la TNF sur le conseil d'administration de la FFQ.

2011

Dépôt d'un mémoire sur les forêts de proximité.

La Fédération déplore la venue possible d'une nouvelle structure de gestion et de la régionalisation des ressources fauniques.

Défense du caractère patrimonial des activités de prélèvement faunique et l'importance de préserver la notion de bien collectif de la faune et des territoires fauniques en regard du Plan nord.

Audition devant la Commission sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour y défendre son mémoire au sujet de l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme.

2012

Adoption d'une résolution s'opposant à la fracturation hydraulique et à l'exploitation des gaz de schiste au Québec.

Demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs de porter attention à la Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable.

Adoptée en juin par la Chambre des communes, cette loi prévoit plusieurs modifications légales et réglementaires affectant la préservation de l'environnement et la pérennité des espèces piscicoles du Canada.

BILAN DES RÉALISATIONS GÉNÉRALES DES 20 DERNIÈRES ANNÉES

2013

Dépôt de la candidature de M. Jean Robitaille pour la remise de trois distinctions relatives au projet de réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent.

Suite aux candidatures soumises par la Fédération, M. Robitaille a remporté trois prix prestigieux :

- Le prix Roderick-Haig-Brown de la Fédération canadienne de la faune ;
- Le prix Pierre-Dansereau de l'Association des biologistes du Québec ;
- Le prix de la pêche récréative au Canada remis par Pêches et Océans Canada.

Intervention auprès du cabinet du ministre Yves-François Blanchet afin de lui faire connaître la réalité du milieu faunique du Québec et le rôle essentiel de la TNF comme partenaire du secteur faunique.

Entente avec La Capitale Assurances générales qui devient un partenaire d'importance pour la Fédération.

En plus d'encourager différentes initiatives La Capitale Assurances générales offre un programme avantageux pour les associations membres de la Fédération.

Nomination du directeur général de la Fédération comme membre du conseil d'administration d'Habitat faunique Canada.

Cette participation de la Fédération a permis un réalignement de la mission de HFC pour mieux mettre en valeur la sauvagine et mieux soutenir les associations de sauvagins.

Dévoilement de la Boîte à outils version Internet.

La mise en ligne des informations de la Boîte à outils permettait encore plus de flexibilité, une meilleure accessibilité à tous ainsi qu'une facilité de mise à jour accrue.

Hôte d'une étape du défi À vélo pour la faune de la Fédération canadienne de la faune.

Pour l'occasion, madame Angella Goran traversait le Canada à vélo pour sensibiliser les gens à la conservation de la faune et à l'importance des activités de plein air.



2013-2014

Participation au Comité consultatif sur la chasse et la pêche à la ligne mis sur pied par le gouvernement du Canada.

Ce comité relève du ministre fédéral de l'Environnement et agit à titre d'organisme consultatif. Son mandat est de conseiller le gouvernement du Canada sur un éventail de politiques, de programmes et d'activités concernant la conservation, la chasse, le piégeage et la pêche à la ligne afin de s'assurer que les décisions gouvernementales reposent sur des conseils inclusifs et diversifiés.

2014

Abolition du bureau de direction de la Fédération.

Cette décision du conseil d'administration a été complétée par l'instauration d'un poste de vice-président. De plus, les règlements généraux de la Fédération ont été modifiés afin de se conformer à cette nouvelle structure.

Appui à la Loi instituant la Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche.

Par cette loi, qui a reçu la sanction royale le 6 novembre, le troisième samedi de septembre est, dans tout le Canada, désigné comme « Journée du patrimoine national en matière de chasse, de piégeage et de pêche ». La Fédération demandait depuis longtemps, à l'instar de ses homologues des autres provinces et territoires du Canada, une reconnaissance de la chasse, de la pêche et du piégeage pour l'ensemble du pays. Cette journée sera l'occasion pour tous de se rappeler l'importance de ces activités et d'en profiter pour en faire la promotion.

2016

Collaboration, avec des partenaires fédéraux, aux efforts déployés afin d'empêcher l'adoption, par la Chambre des communes, du projet de loi C-246 sur la cruauté envers les animaux.



RÉALISATIONS RELATIVES À LA CHASSE

BILAN PAR ESPÈCES

BOEUF MUSQUÉ

2007

Appui aux démarches des autorités gouvernementales afin d'explorer la possibilité de permettre la chasse au bœuf musqué, conditionnellement à un accès prioritaire des Québécois à cette ressource.

Appui à l'implantation d'une chasse expérimentale avec délivrance de huit permis.



CARIBOU FORESTIER

2004

Participation au comité de rétablissement du caribou forestier.



2014

Demande au Ministère de procéder à l'opération de mise en enclos de femelles en gestation prévue par le plan de rétablissement du caribou de Val-d'Or.

Cette opération aura finalement eu lieu en avril de cette même année. La Fédération a aussi demandé :

- Que le gouvernement continue de s'impliquer afin de mener à bien le programme de rétablissement et ainsi atteindre les objectifs de populations que le Québec s'était donnés il y a déjà plusieurs années;
- Que le MDDEFP dote le caribou de Val-d'Or du statut d'espèce menacée plutôt que de celui d'espèce vulnérable;
- Que le MDDEFP confirme son engagement officiel dans la survie du troupeau du caribou de Val-d'Or.

CARIBOU MIGRATEUR

2006

Implication de la Fédération dans le dossier d'unification des zones de chasse 22 A et 22 B.



2009

Négociation avec le Ministère concernant la décision de suspendre la diffusion hebdomadaire sur Internet des cartes de localisation des caribous migrants munis de colliers émetteurs.

Dénonciation de la nouvelle procédure pour se procurer des cartes de suivi satellitaire des caribous.

Autrefois gratuite à partir du web, il faut maintenant déboursier 2 dollars pour se les procurer. La Fédération a défendu le droit de profiter gratuitement de ces cartes réalisées avec les taxes et les impôts des contribuables.

2009-2014

La Fédération s'est impliquée financièrement, par l'entremise de son affiliation à la Fédération canadienne de la faune, au programme de recherche Caribou Ungava.

Ce programme de recherche a comme objectif de mieux connaître la biologie du caribou toundrique. Il est conduit par des chercheurs de l'université Laval, de l'université de Sherbrooke et du Ministère.

BILAN PAR ESPÈCES

CARIBOU MIGRATEUR

2010

Dénonciation de l'entrée en vigueur de mesures de gestion temporaires de la chasse.

Ces mesures de gestion ont entre autres fait passer le nombre de permis de 2000 à 500 dans la zone 22 A.

2011

Dénonciation de l'annonce du maintien des mesures de gestion temporaires prévues pour 2010, malgré un inventaire situant le troupeau à 420 000 têtes.

2014

La Fédération est satisfaite de l'annonce en février, par le MFFP, du retour d'une limite de récolte de deux caribous dans les zones 22 A, 22 B et 23 ouest pour la prochaine saison de chasse.



CERF DE VIRGINIE

2015

Opposition à l'annonce de la baisse du nombre de gagnants au tirage au sort des permis de chasse pour la zone 22 A, qui passe de 250 à 125.

Ceci fait en sorte que depuis 2010, les Québécois ont connu une baisse d'allocation de 87,5%.

2016

Forte opposition de la Fédération à l'annonce de la fermeture de la chasse sportive au caribou dans la zone 22 A.

À la toute fin de l'année, la Fédération a dénoncé cette décision ainsi que celle de fermer toute chasse sportive au caribou migrateur dès 2018.

2005

Support à l'implantation et à la diffusion de la philosophie Quality deer management au Québec.

Un dépliant de promotion a été réalisé à cet effet.



BILAN PAR ESPÈCES

CERF DE VIRGINIE

2006

À la demande de la Fédération, le Ministère confie à la Sépaq plutôt qu'à l'Union des producteurs agricoles l'attribution des permis spéciaux de chasse au cerf de Virginie.

Les permis de chasse au cerf sans bois premier abattage seront offerts à tous via un tirage au sort.

La Fédération défend le principe de l'appâtage pour la chasse au cerf dans un débat qui survient dans le journal Le Devoir.

2007

Formation du Comité cerf de la Fédération et élaboration d'une consultation publique sur la gestion du cerf.

Il s'agissait de la première consultation en ligne à laquelle procédait la Fédération. Cette nouvelle approche a permis de recevoir l'opinion de l'ensemble des chasseurs québécois au sujet de la gestion d'une espèce de gibier.



2008

Dévoilement des résultats de la consultation sur la gestion du cerf.

C'est à partir de ces résultats que la Fédération a établi les positions qu'elle allait présenter au Ministère en vue de l'élaboration du plan de gestion 2010-2017.

- 3 236 personnes ont répondu au sondage, 2 892 hommes, 244 femmes;
- 52% des répondants avaient 46 ans et plus;
- 80% utilisaient une arme à feu;
- 69% chassaient plus de 10 jours chaque année;
- 70% des personnes interrogées étaient favorables avec l'arrivée de mesures pour augmenter le nombre de mâles matures;
- 60% étaient défavorables à l'interdiction d'appâtage.

Appui à l'instauration d'un permis de chasse au cerf sans bois autorisant l'abattage d'un cerf supplémentaire.

2008-2009

Participation à la Table faune technique sur le plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017.

De nouvelles mesures réglementaires, incluses à ce nouveau plan de gestion, ont été annoncées dès 2010.



2009

Rencontre avec le ministre de la Faune pour dénoncer l'émission de 6 000 permis délivrés à des fins scientifiques, d'éducation et de gestion (permis SEG) en Estrie.

2010

Dénonciation du projet du Ministère d'amputer d'une semaine la saison de chasse à l'arc et à l'arbalète pour les zones 4, 6 sud et 6 nord, et de soustraire deux jours de la période de chasse à l'arme à chargement par la bouche, pour les zones 4 et 6 sud.

Aucune modification réglementaire n'est finalement survenue.

BILAN PAR ESPÈCES

CERF DE VIRGINIE

2012

Appui à la publication du plan de gestion du cerf de Virginie 2010-2017.

L'encadrement des activités de nourrissage et l'arrivée d'un projet pilote de restriction de la taille légale des bois des cerfs chassés sont annoncés dans ce document.

Appui à l'interdiction d'importer ou de posséder toute partie du cerveau, de la colonne vertébrale, des yeux, des testicules et autres organes internes des cerfs abattus à l'extérieur du Québec.

Ces mesures ont été adoptées afin de prévenir l'arrivée de la maladie débilitante chronique des cervidés au Québec.

2013

Première rencontre avec le Ministère afin de préparer la venue du projet de restriction de la taille légale des bois (RTLB).

Cette rencontre avait comme objectif de discuter de l'implantation, pour la saison de chasse 2017, de ce nouveau modèle de gestion faisant porter la chasse sur des mâles ayant trois pointes ou plus sur au moins un des deux andouillers. Les discussions avaient comme objectif :

- De déterminer une zone d'expérimentation qui sera en mesure de fournir aux chercheurs de Faune Québec des résultats à partir desquels on pourra vérifier les effets réels de la RTLB ;
- De déterminer un type de permis qui permettra la récolte de données sur les clientèles ;
- De déterminer le financement du projet.

2016

Début de la récolte de données sur les cerfs récoltés dans la zone 6, dans le cadre du projet de RTLB.



DINDON SAUVAGE

1985

Recommandation de modifier le contexte réglementaire afin de favoriser la conservation et le peuplement d'une souche de dindon sauvage bien adaptée aux habitats québécois.



2003-2004

Réalisation d'enquêtes et d'inventaires sur la présence du dindon sauvage au Québec comportant:

- Le recueil des observations de citoyens dans tout le sud de la province;
- Une enquête auprès des chasseurs de chevreuil à l'automne;
- L'envoi d'une fiche d'enquête dans les foyers de l'Outaouais;
- Du développement d'un indice de qualité des habitats (IQH) pour le dindon en Outaouais;
- La réalisation de sondage en Montérégie et en Estrie;
- La réalisation d'inventaires printaniers à partir du décompte de glouglous en Montérégie et en Estrie.

Rappelons que la chasse au dindon sauvage était fermée depuis une quinzaine d'années afin de favoriser la colonisation de l'espèce dans les zones propices.

2003-2013

Réalisation du programme de relocalisation du dindon sauvage.

Ce programme a permis la relocalisation de 634 dindons dans les régions du Centre-du-Québec, de la Mauricie et de l'Outaouais et, ainsi, l'établissement de nouvelles colonies de dindons dans des régions propices au développement de populations.

Il avait été demandé au Ministère afin d'encadrer les relocalisations de dindons sauvages afin de ne pas nuire à l'établissement d'une souche adaptée aux conditions hivernales québécoises.

BILAN PAR ESPÈCES
**DINDON
SAUVAGE**

2004

Développement, à l'instar du ministère des Richesses naturelles de l'Ontario, d'une formation sur la chasse au dindon sauvage.



2005

Édition du manuel *Biologie et chasse du dindon sauvage* au Québec.

2005-2007

Gestion du tirage au sort mise en place pour la chasse expérimentale contingentée au dindon sauvage.

2008

Appui à l'implantation de la chasse réglementée avec une saison de cinq jours et une limite de prise et de possession d'un dindon.



2009

À la demande de la Fédération, ajout des fusils de calibre 16 et 20 parmi les armes autorisées pour la chasse et allongement à 12 jours de la durée de la saison de chasse.

2014

Suite aux nombreuses demandes de la Fédération, mise en vigueur de modalités de chasse favorisant la mise en valeur de ce gibier dont :

- Devancement de la période de chasse au dindon sauvage d'une semaine ;
- Allongement de la durée de la période de chasse de 12 à 22 demi-journées dans la zone 4, située principalement en Estrie ;
- Possibilité de récolter un deuxième dindon sauvage dans les zones 4, 5, 6, 8 ou 10, qui se retrouvent dans les régions où il est abondant.

Annnonce par la Fédération de son opposition au désir du Ministère d'appliquer au dindon sauvage une gestion basée sur celle des gros gibiers.

Le dindon sauvage est un gallinacé dont la dynamique de population se rapproche beaucoup plus de celle de la gélinotte huppée et qui ne cadre ainsi pas dans une approche gros gibier.

BILAN PAR ESPÈCES

DINDON SAUVAGE

2015

Suite à la demande de la Fédération, ajout de la zone 7 à celles où il est permis de récolter un deuxième dindon.

Participation à l'élaboration du plan de gestion du dindon sauvage.

Au cours de cet exercice, la Fédération s'est vivement opposée à plusieurs orientations de ce plan de gestion, dont celles de fermer la chasse dans plusieurs zones de chasse et l'interdiction de procéder à des relocalisations. Elle a toutefois obtenu du Ministère de ne pas instaurer un permis de chasse de zone.

OISEAUX MIGRATEURS

1996

Participation à l'élaboration d'un protocole de chasse expérimentale à la Bernache du Canada résidente.



1997

Participation aux discussions ayant mené à l'ouverture de la saison de chasse aux oiseaux migrateurs une journée de fin de semaine.

Cette mesure permet aux gens qui travaillent la semaine et aux étudiants de participer au « happening » de la journée d'ouverture.

Participation aux discussions ayant mené à une chasse permanente à la bernache du Canada sur les terres agricoles.

1998

Participation aux discussions ayant mené à l'extension de la zone de chasse à la bernache jusqu'au lac Saint-Jean.



2000

Participation aux discussions ayant mené à l'instauration de la journée de la relève pour la chasse aux oiseaux migrateurs.

Cette journée située la fin de semaine précédant celle de l'ouverture officielle permet à un jeune de moins de 18 ans de chasser sous la surveillance d'un adulte détenteur d'un permis de chasse aux oiseaux migrateurs.

Participation aux discussions ayant conduit à la récolte de conservation printanière de la Grande Oie des neiges.

Cette mesure s'est avérée un excellent outil de gestion de la population en explosion. Elle a entraîné une diminution des dommages aux récoltes, une amélioration de l'image du chasseur qui est devenu lui-même un outil de gestion, et elle a permis d'établir des liens avec l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA).

Réalisation du programme d'affichage et d'entente chasseurs-propriétaires pour une récolte accrue de Grandes Oies des neiges.

Ce programme d'affichage a permis une meilleure entente entre les propriétaires de terres agricoles et les chasseurs. Les affiches produites par la Fédération ont été distribuées dans plusieurs régions du Québec.

BILAN PAR ESPÈCES

OISEAUX

MIGRATEURS

2002

Participation aux travaux d'établissement de l'équité dans les règles d'appâtage avec les autres provinces du Canada.



2011

À l'invitation du Service canadien de la faune, participation à deux journées de travail afin de préparer le plan d'action sur la Grande Oie des neiges 2013-2018.

À la demande de la Fédération, devancement de la récolte de conservation printanière de la Grande Oie des neiges dans les districts C, D, E, F, afin que les adeptes de l'extrême sud du Québec puissent profiter du passage des oies dès qu'elles s'y trouvent.

2013

De nouvelles mesures réglementaires, proposées par la Fédération, sont mises en vigueur.

- Allongement de la saison de chasse à 107 jours;
- Augmentation des limites quotidiennes et de possession de canard noir;
- Possibilité d'abolir les limites de possession pour les espèces surabondantes;
- Élimination de la restriction d'utiliser uniquement des appelants d'oie des neiges avec l'emploi d'un enregistrement électronique;
- Abolition de la limite de possession pour les Bernaches du Canada.

ORIGINAL

2014

Appui à la délivrance électronique des permis de chasse aux oiseaux migrateurs.

Transmission à Environnement Canada des commentaires sollicités sur les propositions visant à moderniser le Règlement sur les oiseaux migrateurs afin d'améliorer la gestion de la chasse au Canada.

Parmi les revendications de la Fédération se trouvent celles que les chasseurs puissent bénéficier d'un délai de 7 jours pour présenter leur permis à un agent de protection de la faune et celle de l'abandon de la règle exigeant de conserver une aile pour le transport des oiseaux abattus à la chasse.

2016

Après les demandes de la Fédération, modifications réglementaires autorisant la chasse à la tourterelle triste.

Étant donné que la Tourterelle triste fait partie des oiseaux migrateurs considérés comme gibiers au Canada et qu'elle est chassée dans d'autres provinces, la Fédération avait jugé qu'il serait pertinent d'en autoriser la chasse au Québec.



1990

Élaboration par la régionale Abitibi-Témiscamingue du principe de l'alternance de récolte à la chasse de l'original.

D'abord appliqué en 1994 à titre expérimental, ce concept, qui favorise une augmentation du troupeau, simplifie la gestion, évite les tirages au sort et maximise la récolte a été appliqué à la majorité des zones de chasse.



BILAN PAR ESPÈCES ORIGINAL

2008

Appui au partage du permis de chasse à la femelle orignal adulte dans les réserves fauniques.



2009

Mise en branle du comité orignal de la Fédération en vue de l'élaboration de la prochaine édition du plan de gestion de l'orignal.

Ce comité a préparé le contenu de la consultation publique en ligne sur la gestion de l'orignal qui s'est tenue entre l'été 2010 et l'hiver 2011.

2011

Participation à la Table faune technique sur le plan de gestion de l'orignal 2012-2019.

OURS NOIR

2012

Appui à la mise en place du plan de gestion de l'original 2012-2019.

Parmi les modifications incluses à ce plan de gestion on retrouve l'alternance 1 sur 4 dans les zones de chasse 10, 11E, 12 et 15N-15O et la récolte des mâles adultes, des femelles adultes et des faons tous les ans dans les zones de chasse 5, 8, 19S, 20 et 29.



2015

Participation au comité de travail sur le bilan de mi-plan de gestion.

Cela a permis d'évaluer le degré d'atteinte des objectifs établis pour le plan de gestion et de procéder à quelques ajustements réglementaires pour la saison de chasse 2016 et les suivantes.

Suite aux demandes de la Fédération, modification réglementaire permettant que dans les secteurs contingentés des réserves fauniques, seuls deux coupons de transports soient apposés sur les bêtes abattues.

Cette mesure offre la chance à des chasseurs de poursuivre leur saison ailleurs que dans la réserve où ils ont chassé.

2004

En collaboration avec l'Association des chasseurs avec chiens courants du Québec (ACCCQ), conduite d'une campagne d'information auprès des autorités gouvernementales et du Groupe faune national afin de préparer la réinstauration de la chasse à l'ours avec chiens courants.

Malheureusement, à cause d'un imbroglio politique, depuis 2006, cette chasse ne se pratique qu'en vertu de permis SEG dans les zones 5, 6 et 7.

Demande auprès du Ministère pour la réouverture de la chasse à l'ours l'automne dans certaines zones de chasse.



BILAN PAR ESPÈCES

OURS NOIR

2007

Expédition d'une lettre au ministre Claude Bécharard pour dénoncer le recul du gouvernement dans le dossier de la réintroduction de la chasse à l'ours avec chiens courants.

2008

Instauration d'une période de chasse à l'ours noir automnale avec armes à feu dans les zones 4 et 6 à la demande de la Fédération.



2009

Expédition d'une lettre au ministre délégué à la faune pour dénoncer l'attitude du gouvernement dans le dossier de la réintroduction de la chasse à l'ours avec chiens courants.

2010

Participation, avec la Table faune technique sur la gestion de l'ours noir, aux travaux de bilan de mi-plan de gestion.

2013

Mise en place du Comité ours noir de la Fédération en vue de la préparation du prochain plan de gestion.

Le principal mandat de ce comité est de préparer une consultation en ligne afin de recueillir les avis des chasseurs sur la gestion de ce gibier et d'aider la Fédération à établir ses positions.

Mise en ligne de la consultation sur la gestion de l'ours noir.

2014

Bilan de la consultation sur la gestion de l'ours noir.

- 2 295 personnes ont répondu au sondage, 2 174 hommes, 121 femmes;
- 61% des répondants avaient 46 ans et plus;
- 54 % d'entre eux pratiquaient la chasse chaque année;
- 87% utilisaient une arme à feu;
- 60% des chasseurs utilisaient des territoires libres;
- 76 % des personnes interrogées étaient favorables avec le devancement de la saison de chasse dans les régions où le potentiel le permet;

BILAN PAR ESPÈCES

OURS NOIR

2014 SUITE

- 78% étaient favorables à reporter la fin de la saison de chasse à l'ours dans les secteurs où le printemps est tardif;
- 69% étaient d'accord avec l'ouverture d'une chasse d'automne dans de nouvelles zones de chasse synchronisée avec les saisons de chasse au gros gibier, avec les mêmes armes autorisées.

À la mi-septembre, le Ministère annonçait finalement que le plan de gestion 2006-2013 était reconduit jusqu'en 2018.

2016

Dévoilement par le Ministère des grandes orientations du prochain plan de gestion de l'ours noir.

À la déception des Fédérations membres de la Table nationale de la faune, il n'y aura pas de Table faune technique sur le sujet. Les commentaires seront recueillis directement par le Ministère auprès de la Table nationale de la faune, ainsi qu'auprès des Tables régionales de la faune.

Malheureusement, aucune consultation n'aura lieu au sujet de la chasse à l'ours avec chiens courants, qui sera interdite dès 2018.

PETITS GIBIERS

2001

Suite aux demandes de la Fédération :

- Entrée en vigueur de la possibilité de collecter le lièvre d'Amérique en vertu du permis de chasse au petit gibier.
- Entrée en vigueur de la possibilité pour les jeunes de collecter le lièvre en vertu du permis de chasse au petit gibier d'un parent.
- Entrée en vigueur du permis familial pour la chasse au petit gibier qui donne la possibilité pour le conjoint et les enfants du titulaire du permis de chasser en vertu de ce dernier.



2003

Appui à l'autorisation de chasser le Pigeon biset sans porter le dossard.

Cette mesure favorise les citoyens d'autres origines ethniques pour qui cette chasse est populaire.



2005

Suite aux demandes de la Fédération:

- Possibilité possible de chasser la Corneille d'Amérique à l'aide d'un appeau électronique.
- Allongement de la saison de chasse à la perdrix jusqu'à la fin décembre afin de favoriser la participation de la relève à cette activité pendant le congé des Fêtes.
- Élimination de contraintes liées à l'achat de plusieurs permis et prolongation de la période de colletage du lièvre jusqu'à la fin mars, afin que la relève puisse profiter du congé de la relâche scolaire pour pratiquer cette activité.

2006-2007

Participation à l'élaboration du Plan de gestion du petit gibier au Québec.

D'abord prévu pour la période 2007-2012, le plan de gestion sera finalement publié pour la période 2011-2018.

Les buts qui ont été visés par le nouveau plan de gestion du petit gibier sont les suivants :

- Restaurer la popularité de la chasse au petit gibier auprès des usagers ;
- Améliorer la qualité de l'expérience de chasse au petit gibier en facilitant l'accès à cette chasse ;
- S'assurer d'une connaissance juste des populations de petit gibier et des prélèvements auxquels elles sont soumises afin de répondre adéquatement aux besoins de gestion et d'exploitation de cette ressource ;
- Améliorer le potentiel de récolte principalement dans les secteurs d'utilisation intensive.

BILAN PAR ESPÈCES PETITS GIBIERS

2007-2009

Collaboration avec le Ministère au réseau de suivi des populations de petits gibiers pour les régions du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de la Montérégie.



2010

À la suite d'une demande de la Fédération, inclusion des armes à air comprimé dont les projectiles atteignent 1000 pieds par seconde parmi les armes autorisées pour la chasse du petit gibier.

2012

Participation au comité de mise en œuvre du plan de gestion du petit gibier.

Pour sa part, la Fédération a entre autres procédé au lancement d'un programme d'affichage pour le partage des territoires de chasse, un projet réalisé conjointement avec Zecs Québec et supporté par l'application Zone Chasse.

À la suite d'une demande de la Fédération, réduction de la vitesse requise pour les projectiles des armes à air comprimé.

Dorénavant, les armes à air comprimé dont les projectiles atteignent 500 pieds par seconde sont permises pour la chasse du petit gibier.

PHOQUE GRIS

2013

Suite à la demande de la Fédération, ouverture de la chasse au renard dans la zone 3.



2013

Appui à l'ouverture de la chasse au phoque gris aux Îles-de-la-Madeleine.

Cet animal étant très abondant, il est pertinent d'utiliser la chasse sportive pour en réguler la population. De surcroît, cette chasse permet une activité économique durable.



BILAN DES RÉALISATIONS AYANT CONDUIT À L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE AU QUÉBEC

1996

Mise en place des Groupes faune régionaux et du Groupe faune national.

Depuis cette époque, la Fédération participe à ces groupes qui façonnent la gestion de la faune du Québec. En apportant son point de vue, la Fédération s'assure que les décisions qui sont prises en regard de la gestion de la faune sont le plus possible conformes aux attentes des chasseurs et des pêcheurs du Québec.

2000

Appui au gel du coût des permis de chasse.

2002

La Fédération a effectué des représentations qui ont mené aux modifications réglementaires suivantes:

- **Instauration d'un permis d'initiation à la chasse.**

Ce permis donne la possibilité de chasser à tout citoyen de plus de 18 ans non-détenteur du certificat du chasseur. Il n'est valide qu'une seule fois et le participant doit être accompagné d'un adulte de 25 ans et plus, détenteur des permis requis.

- **Possibilité pour un jeune de moins de 18 ans d'utiliser le permis de chasse au gros gibier de ses parents, ou de chasser en vertu du permis d'un adulte qui l'accompagne.**

- **Réservation de 10% des permis pour les nouveaux titulaires d'un certificat de chasseur lors du tirage au sort des permis pour cerfs sans bois.**

2004

- **Possibilité pour un étudiant de 18 à 24 ans d'utiliser le permis de chasse au gros gibier de ses parents ou de chasser en vertu du permis d'un adulte qui l'accompagne.**

Cette mesure favorise le besoin d'autonomie des adolescents.

- **Autorisation d'installer un télescope sur les armes à chargement par la bouche.**

Ceci améliore la qualité du tir et, ainsi, augmente les chances d'abattre rapidement un gibier.

- **Formation d'un comité provincial sous la supervision de Faune Québec axé sur la relance de la chasse au Québec.**

Support à la mise en place de CERFCHASSE.

CERFCHASSE était un organisme sans but lucratif dont le mandat était de faire le lien entre les propriétaires de terres et de forêts privées de l'Estrie et les chasseurs de cerfs désireux de louer des terres pour la chasse. Il a cessé ses activités en 2012.

La Fédération participe au comité mis en place par le Ministère pour élaborer une Fête de la chasse.

Initialement, la mise en place de la « Fête de la chasse » était prévue pour 2006. Cet événement est toujours attendu.

Réalisation d'un sondage auprès des associations membres pour dresser le portrait des activités qu'elles réalisent.

Cette initiative se fait dans le but d'établir des stratégies régionales de formation de la relève.

BILAN DES RÉALISATIONS AYANT CONDUIT À L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE AU QUÉBEC

2005

Participation au comité mise en place par le gouvernement afin de préparer le Sommet de la faune.

Le Québec vivait des changements majeurs dans la gestion de ses ressources naturelles. La Fédération souhaitait que soit tenu ce sommet auquel seraient conviés tous les intervenants dont les activités touchaient d'une façon ou d'une autre à la faune, particulièrement les gestionnaires de milieux fauniques, l'industrie forestière, le monde municipal, les groupes environnementaux et le monde agricole.

Publication d'un dépliant ayant comme objectif de faire la promotion de la philosophie « Qualité Deer Management ».

Au cours des dix années précédentes, le nombre de cerfs au Québec était passé de 150 000 à 250 000. Cette expansion rapide, jumelée à un prélèvement principalement orienté sur les jeunes mâles, a amené un déséquilibre au sein des populations. La Fédération et QDMA Canada ont établi les bases de leur collaboration future dans l'amélioration de la qualité des cerfs du Québec.

La Fédération s'implique dans les consultations au sujet de la réglementation de l'arbalète comme arme de chasse.



2006

Support important à l'Association québécoise des fauconniers et autoursiers qui obtient l'intégration de la fauconnerie aux Règlements de chasse du Québec.

La Fédération a accompagné l'AQFA dans ses démarches auprès des autorités gouvernementales et du Groupe faune national afin que soit permise la chasse avec des oiseaux de proie.



2007

Appui aux modifications des critères d'inscription aux tirages au sort des permis de chasse contingentée.

Le numéro du certificat du chasseur sera dorénavant obligatoire pour s'inscrire à l'ensemble des tirages au sort afin d'éviter les fraudes.

Mise en place de la formation obligatoire pour pouvoir chasser avec une arbalète.

2008

À la suite des demandes de la Fédération :

- **Instauration des périodes de chasse avec arbalète et arc et ajustement de certaines périodes de chasse.**
- **Apparition du certificat du chasseur portant le code A ou B obligatoire pour chasser à l'arbalète.**
- **Autorisation pour les jeunes de 12 à 17 ans de se prévaloir du permis d'initiation.**
- **Augmentation de la puissance de lampe autorisée pour chasser le raton laveur la nuit.**



2008-2016

Participation à la Table faune technique sur le développement des activités de chasse, pêche et piégeage.

C'est dans le cadre des objectifs poursuivis par cette table que plusieurs projets de la Fédération soutenus par le RDF ont été réalisés.

BILAN DES RÉALISATIONS AYANT CONDUIT À L'AMÉLIORATION DE LA PRATIQUE DE LA CHASSE AU QUÉBEC

2010

À la suite d'une demande de la Fédération, inclusion à la réglementation des appeaux et appareils électroniques et des dispositifs d'amplification du son portés à l'oreille pour chasser le gros gibier et le petit gibier.



2014

Participation à l'élaboration d'une campagne de sensibilisation du public pour la cohabitation avec les piégeurs.

Cette campagne, intitulée *Pour une cohabitation harmonieuse entre gestionnaires de la faune, randonneurs et animaux de compagnie*, s'est réalisée en collaboration avec le Conseil canadien de la fourrure de la FTGQ, du Ministère et de l'Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris. À cette fin, une affiche et un dépliant ont été produits.

2015

Comparution de la Fédération devant le Comité permanent de l'environnement et du développement durable de la Chambre des communes.

Pour l'occasion, ce comité se penchait sur le cadre de gestion de la chasse au Canada et s'intéressait aux pratiques du Québec en ce domaine.

Opposition au projet d'encadrement des chasseurs non-résidents de la Fédération des pourvoiries du Québec.

Non nécessaire ni d'un point de vue de conservation, ni d'un point de vue économique, la Fédération pourrait toutefois donner son accord à la FPQ si celle-ci accordait aux Québécois l'opportunité d'inviter des personnes non-résidentes.

Dénonciation de l'annonce de la forte augmentation du prix des permis de chasse et de pêche par le ministre Laurent Lessard.

2016

La Fédération s'est jointe à la Fédération des pourvoies du Québec et à l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre pour dénoncer le rejet de 8 milliards de litres d'eaux usées de la Ville de Montréal dans le Saint-Laurent.

Dénonciation, en collaboration avec le Regroupement des locataires de terres publiques du Québec, de l'augmentation des prix des baux de villégiature.

Opposition de la Fédération au projet de loi n° 56, Loi sur la transparence en matière de lobbyisme et demande pour participer à l'étude du projet en commission parlementaire.

L'assujettissement des OSBL à une telle loi risque de paralyser la Fédération en raison de la surcharge administrative qu'elle entraînerait.

Demande au Ministère pour autoriser les détenteurs de permis de chasse à abattre les sangliers sauvages qu'ils aperçoivent en forêt lors de leurs excursions de chasse.

Cette demande a été refusée, le Ministère préférant se lancer lui-même dans le contrôle des sangliers.

Appui à l'Association de fauconnerie du Québec qui demande l'autorisation de prélever des oiseaux de proie en nature pour pratiquer la fauconnerie.

La plupart des états permettant la fauconnerie et autorisent les fauconniers à prélever des oiseaux en nature.

RÉALISATIONS RELATIVES À LA PRÉSERVATION DE LA CHASSE EN MILIEU PÉRIURBAIN

1997

La Fédération dépose au Groupe faune national un rapport qui aborde les problèmes de bruit des armes, de respect de la propriété et de sensibilisation à la chasse.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le document du gouvernement « La chasse à l'aube du XXI^e siècle » qui favorise la concertation entre les intervenants et valorise la chasse au même titre que les autres activités de plein air dans les zones périurbaines.

1999

La Fédération demande au gouvernement la nomination d'une personne-ressource pour jouer le rôle d'accompagnateur dans ce dossier.

On obtient l'engagement du gouvernement de s'impliquer dans tous les dossiers de négociation entre les chasseurs et les municipalités, afin de permettre la continuité de la chasse dans les localités d'où émergent des problématiques. En 2004, le Ministère élabore un code d'intervention et des lignes directrices destiné aux municipalités dont la réglementation a un effet déraisonnable sur la chasse ou le piégeage.

Révision et réédition du « Code du comportement du chasseur ».

Il s'agit d'un outil éducatif et de sensibilisation du chasseur qui insiste sur la sécurité et le respect de l'activité, du gibier, de la propriété privée, des autres utilisateurs et des lois qui régissent le prélèvement.

2000

Réalisation d'un vaste inventaire des règlements de l'ensemble des municipalités et villes du Québec afin d'identifier et de décrire les problématiques réglementaires qui en sont issues.

Cet inventaire a permis de cartographier les problématiques et de permettre d'établir le portrait de la situation. Le rapport « La vérité sur la chasse en milieu périurbain » a été publié en 2002.

2002

Après d'importants efforts de la Fédération et de ses partenaires, adoption de la Loi 147 sur le droit de chasser, de pêcher et de piéger au Québec.

Cette loi modifie la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune pour y inclure, aux articles 1.3 et 1.4, le droit de pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage.

2004

Adhésion à l'« Entente canadienne sur la reconnaissance du caractère patrimonial de la chasse ».

Cette entente a été rendue possible grâce à l'OFAH. Elle fait la promotion de la chasse tout en maintenant la notion que l'on ne doit pas légiférer sur les questions éthiques.

Réalisation d'un sondage afin de décrire les habitudes de chasse des Québécois.

Ce sondage démontre que 715 000 personnes pratiquent la chasse au Québec.



2004-2009

Participation à un comité sur la chasse en milieu périurbain en compagnie de la FPQ et du Ministère.

Les membres du comité obtiennent la mise en place d'une réglementation sur le tir à partir des chemins publics dans le but de favoriser la sécurité et le respect des propriétés privées, ainsi que l'engagement du Ministère à sensibiliser le ministère des Affaires municipales, le ministère de la Sécurité publique et la Sûreté du Québec quant à la problématique de la chasse en milieu périurbain.

RÉALISATIONS RELATIVES À LA PRÉSERVATION DE LA CHASSE EN MILIEU PÉRIURBAIN

2008

Comparution devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec en regard d'une plainte contre le Club de chiens de chasse de Québec.

La plainte a été finalement retirée lorsque le CCCQ a cessé ses activités d'entraînement sur le terrain du litige.

2009

Publication d'un guide à l'intention des associations et des régionales afin de les aider à orienter leurs actions et leurs négociations dans le cadre de problématiques réglementaires municipales, et à mieux organiser le travail nécessaire à la restauration des activités de chasse là où est survenue l'application de règlements municipaux interdisant l'usage d'armes de chasse.

Ce guide permet aux intervenants d'avoir un discours et des actions mieux structurés lors de discussions avec le milieu municipal. Il explique l'encadrement légal qui permet aux municipalités d'interdire l'utilisation d'armes sur leurs territoires, il donne des arguments en faveur du maintien de la chasse et renseigne sur la façon politique de conduire un dossier.

Publication du dépliant « La chasse sportive: La sécurité avant tout ».

Ce dépliant a comme objectif de sensibiliser les municipalités et les citoyens quant à l'encadrement réglementaire entourant la sécurité à la chasse. Il fait aussi la promotion d'une image positive du chasseur vis-à-vis les non-chasseurs. Il informe aussi la population sur les formations CSMAF et ICAF que les chasseurs doivent suivre et réussir pour obtenir leur certificat de chasseur et sur l'encadrement qui régit la pratique des activités de chasse.

2015

À la suite des demandes de la Fédération, formation d'un comité interministériel ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - ministère des Forêts de la faune et des Parcs.

Ce comité a comme mandat de faire le portrait des problèmes liés à la chasse en milieu périurbain et ceux liés à l'accessibilité aux plans d'eau. Il est chargé de conseiller le gouvernement sur les pistes de solutions qui pourraient être envisagées.

AUTRES RÉALISATIONS LIÉES À LA CHASSE

CHIENS DE CHASSE

2009-2016

Demandes d'amélioration des conditions réglementaires régissant la recherche de gibiers abattus à la chasse avec des chiens de sang.

2009

Collaboration entre la Fédération et l'Association des conducteurs de chiens de sang du Québec afin de faire la promotion de cette activité.

Des représentants de ces deux groupes ont rencontré le Ministère pour faire procéder à des changements réglementaires et légaux qui permettraient aux conducteurs de chiens de sang d'opérer armé en toutes circonstances.

2010

Nouvelle rencontre avec des représentants du Ministère pour établir quels changements réglementaires et légaux permettraient aux conducteurs de chiens de sang d'opérer armés en toutes circonstances.



2011

Acheminement d'une lettre au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs pour l'informer d'inquiétudes relativement au projet de « Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens. »

Ce projet dressait ses entraves importantes aux propriétaires de chiens. Finalement des allègements ont été apportés, à la satisfaction des membres de la Fédération.

Participation des représentants du Comité de chiens de chasse à un groupe de travail piloté par la FTGQ concernant la problématique du danger des pièges pour les chiens de chasse.

Les partenaires ont travaillé à la préparation d'un dépliant de sensibilisation sur les dangers que courent les chiens domestiques lorsqu'ils sont sans surveillance à l'extérieur.

Suite aux travaux du Comité chiens de chasse, modification du Guide d'application du Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens qui interdisait de faire usage des colliers électrostatiques.

Après vérification auprès de ses avocats, la Direction de la santé et du bien-être des animaux a confirmé que même si le collier électrostatique (électrique) n'est pas recommandé par le MAPAQ, il n'est pas interdit par la loi.

2015

Production de capsules vidéo.

Cinq associations membres de la Fédération ont travaillé de concert avec celle-ci afin de réaliser une série de cinq capsules vidéo mettant en lumière le travail indispensable des cinq types de chiens de chasse utilisés au Québec : les chiens d'arrêt, les chiens courants, les chiens leveurs, les chiens rapporteurs et les chiens de sang. Ces capsules ont été intégrées au contenu des cours du PESCOF en 2016.



AUTRES RÉALISATIONS LIÉES À LA CHASSE

CHIENS DE CHASSE

2016

Mise en ligne du site *Chiensdechasse.info* / *huntingdogs.info*.

La Fédération a conçu un microsite Internet convivial et pratique afin d'informer, de sensibiliser et de favoriser la croissance du nombre de personnes pratiquant la chasse avec des chiens au Québec. Il s'inscrit dans la volonté des membres du comité Chiens de chasse de la Fédération qui souhaitent faire mieux connaître leurs activités.

Chiensdechasse.info et huntingdogs.info serviront également de plateforme de diffusion aux cinq capsules vidéo sur la chasse avec chien réalisées par la Fédération à l'automne 2015.



RÉALISATIONS RELATIVES À LA PÊCHE

BILAN PAR ESPÈCES ACHIGAN

2009

Dénonciation de la décision de la direction du Ministère (régions Estrie-Montréal-Montérégie-Laval-Lanaudière-Laurentides) de vouloir permettre aux pêcheurs qui participaient à un tournoi de pêche de cette région de pêcher avant les autres citoyens du Québec.



BAR RAYÉ POPULATION DU FLEUVE SAINT-LAURENT

La Fédération est extrêmement fière d'avoir mené à terme l'Opération Renaissance, le projet de réintroduction du bar rayé dans le fleuve Saint-Laurent. Il s'agit d'un des projets fauniques les plus ambitieux à avoir été réalisés au Québec. Éventuellement, la reprise de la pêche sportive au bar relancera une activité économique importante pour le Fleuve.



1990

 FIN DE LA DÉCÉNIÉ

La Fédération, en collaboration avec Monsieur Jean Robitaille, commence à réfléchir à l'idée de réintroduire le bar rayé dans le Fleuve.

L'idée a fait son chemin et le projet a été soumis pour évaluation à un comité consultatif composé de représentants de la FAPAQ, de Pêches et Océans Canada, de l'Université Laval et de monsieur Robitaille.

2001

Le comité consultatif émet un avis recommandant la réalisation de l'Opération Renaissance et dépose un plan d'action dont le cœur était une stratégie d'ensemencements de bars élevés en pisciculture à partir de géniteurs provenant de la rivière Miramichi.

Le Groupe faune national donne son approbation et appuie ce projet d'envergure.

C'est depuis ce moment que la Fédération assume la direction de ce projet, qu'on a nommé l'Opération Renaissance, et qu'elle a multiplié les contacts avec monsieur Robitaille afin de bénéficier de son expertise scientifique.

2002

Organisation d'une tournée d'une quinzaine de rencontres d'information dans des municipalités de l'aire de distribution anticipée du bar rayé.

Une équipe de représentants de la Fédération s'est pour l'occasion déplacée dans une quinzaine de municipalités du Québec.

La FédéCP assiste le Ministère dans la capture de 2 185 jeunes bars de l'année dans la rivière Miramichi.

De ce nombre, près de 1 000 individus ont été ensemencés dans le Fleuve à la hauteur de Saint-Jean-Port-Joli. Les autres ont été acheminés vers la pisciculture de Baldwin-Mills afin de servir de géniteurs pour la production anticipée. Cette opération a été réalisée grâce à la participation d'une équipe de la Société de la Faune et des Parcs du Québec.

2003

Recrutement de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement qui devient partenaire du projet. Elle fournit une contribution financière de 530 000 \$ pour la mise à niveau de la pisciculture de Baldwin-Mills.

Réalisation et production du panneau de sensibilisation « La réintroduction du bar rayé dans le Saint-Laurent ».

Il faut sensibiliser la population en général ainsi que les pêcheurs sportifs qui commencent à attraper des bars lors de leurs sorties de pêche. De quelques-unes, les prises sont rapidement passées à quelques dizaines.

Organisation d'une croisière de promotion au sujet de l'Opération Renaissance en compagnie de différents dignitaires sur le bateau Marie-Clarisse.

BILAN PAR ESPÈCES

BAR RAYÉ

2004

Organisation de trois activités publiques, en compagnie de différents dignitaires, pour le dévoilement du panneau « La réintroduction du bar rayé dans le Saint-Laurent ».

Les trois sites suivants avaient été retenus :

- Gare fluviale de Montmagny
- Cap-Rouge
- Saint-Pierre-les-Becquets

Ceci avait été fait dans le but de souligner le partenariat établi entre la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement, le ministère des Ressources naturelles et de Faune, Saint-Laurent Vision 2000, la fondation Héritage faune, la Fondation de la faune du Québec et le Bureau d'écologie appliquée pour la réalisation de l'Opération Renaissance.

2005

Lancement de la campagne de sensibilisation sur l'importance de remettre à l'eau les bars rayés.

Cette activité s'est déroulée en présence de dignitaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, du ministère des Ressources naturelles et de la Faune et de la Ville de Québec. Un ensemencement symbolique de quelques bars a aussi eu lieu pour l'occasion.

Déploiement, sur les rives du fleuve Saint-Laurent, d'un réseau d'affiches de sensibilisation à la préservation du bar rayé.

C'est aidée de son réseau de bénévoles et de plusieurs organisations que la Fédération a procédé à l'installation de quelques milliers d'affiches de sensibilisation à la préservation du bar rayé. Cette campagne visait à informer les pêcheurs que le bar est protégé par règlement et qu'il faut remettre à l'eau toutes prises accidentelles.

2006

Participation à l'ensemencement de 120 bars rayés à Montmagny.

Cet ensemencement de bars d'un à deux kilogrammes et de plusieurs milliers de larves provenant de la pisciculture Baldwin-Mills s'est fait en compagnie du Ministère.

Participation à l'ensemencement de 135 bars au Yacht Club de Québec.

Cet ensemencement de bars de 45 à 60 cm et d'un poids atteignant jusqu'à 2,7 kg s'est fait en présence du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Création du programme Adoptez un bar rayé.

2007

Participation à l'ensemencement symbolique de 2 250 bars de 10 à 20 cm au Yacht-Club de Québec dans le cadre de la fin de semaine de la Fête de la pêche.

2008

Participation à l'inauguration de la pisciculture Baldwin-Coaticook.

2009

La Fédération joint l'Équipe de rétablissement du bar rayé.

Pêches et Océans Canada s'engage dans la mise sur pied du « Programme de rétablissement du bar rayé (*Morone saxatilis*), population de l'estuaire du Saint-Laurent, Canada ». Ce comité est toujours actif.

BILAN PAR ESPÈCES

BAR RAYÉ

2011

Collaboration avec les partenaires du comité de rétablissement pour la production et la distribution d'un autocollant destiné aux pêcheurs sur la remise à l'eau obligatoire du bar rayé.

2016

La Fédération procède à une demande d'accélération de la venue de la pêche sportive dans le Fleuve auprès des ministres concernés et des premiers ministres canadien et québécois.

BAR RAYÉ

POPULATION DU GOLF SAINT-LAURENT

2013

La Fédération suscite l'instauration d'un comité technique sur la pêche au bar rayé de la baie des Chaleurs.

Lorsqu'elle a appris que le Nouveau-Brunswick permettrait la pêche au bar dans la Baie-des-Chaleurs, la Fédération a demandé au Ministère d'offrir cette pêche aux Québécois, en Gaspésie. Celui-ci a dès lors convié ses partenaires à ce comité.

2014

Amélioration des modalités de pêche avec une période de rétention.

2015

La Fédération s'oppose à la proposition réglementaire d'obliger les pêcheurs à briser l'ardillon des hameçons utilisés pour la pêche au bar rayé dans le barchois de la Rivière-Malbaie.

La proposition ne sera finalement pas retenue.

Support à la Fédération-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine pour la production d'une affiche sur les principales règles de pêche du bar au sud de la Gaspésie.

Opposition de la Fédération, auprès de Pêches et Océans Canada, au projet d'inscription du bar rayé, population du sud du golfe du Saint-Laurent, à la liste des espèces en péril de la Loi sur les espèces en péril.

La crainte est de voir ce créneau de pêche sportive éventuellement pris dans un cadre de protection empêchant sa pleine mise en valeur.

CHEVALIER CUIVRÉ

Production d'une affiche de sensibilisation sur l'importance de protéger le chevalier cuivré.

Le chevalier cuivré est protégé en vertu de la Loi sur les espèces en péril.



BILAN PAR ESPÈCES

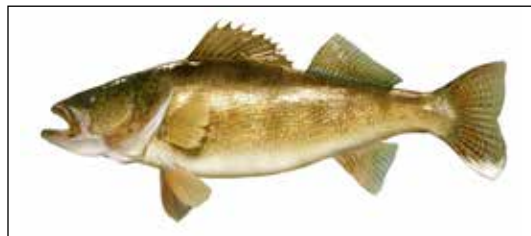
DORÉ

2010

Participation de la Fédération au comité de travail sur le plan de gestion du doré.

Le plan de gestion prévoit :

- Une distinction entre le doré jaune et le doré noir ;
- Des limites de tailles et des gammes de tailles exploitées dans la plupart des secteurs du Québec ;
- Les dorés devront être transportés entiers afin de permettre de les mesurer en tout temps, à moins d'appliquer une technique particulière pour le filetage. Cette technique, les filets en portefeuilles, a été proposée par la Fédération.



2011

Appui de la Fédération au nouveau plan de gestion du doré.

Collaboration avec le Ministère afin de permettre à tous les pêcheurs de connaître les nouvelles dispositions réglementaires du plan de gestion du doré dès le début de la saison de pêche.

À la demande de la Fédération, réalisation par le Ministère d'une campagne d'affichage sur les nouvelles règles de pêche sportive du doré.

ESTURGEON

JAUNE

2013

Opposition de la Fédération, auprès de Pêches et Océans Canada, au projet d'inscription de l'esturgeon jaune à la liste des espèces en péril de la Loi sur les espèces en péril.

La Fédération préconise plutôt la proposition du Ministère d'appliquer une gamme de taille à la pêche sportive de l'esturgeon jaune



ESTURGEON NOIR

2015

Opposition de la Fédération, auprès de Pêches et Océans Canada, au projet d'inscription de l'esturgeon noir à la liste des espèces en péril de la Loi sur les espèces en péril.

La Fédération a fait parvenir à la directrice de la gestion des programmes des espèces en péril ses commentaires concernant cette possibilité, craignant de perdre le privilège de le pêcher de manière sportive. L'esturgeon noir, dont l'avenir était incertain il y a encore quelques années, supporte aujourd'hui des pêcheries durables dans le fleuve Saint-Laurent.



PERCHAUDE

1996

La perchaude du lac Saint-Pierre a connu un déclin très inquiétant dû principalement à une surpêche du secteur commercial. À partir de la fin des années 90, la Fédération a défendu l'application de mesures de conservation strictes et le rachat par le gouvernement de la majorité des permis de pêche commerciale.



Participation à une commission parlementaire sur la commercialisation des produits de la pêche sportive au lac Saint-Pierre.

BILAN PAR ESPÈCES PERCHAUDE

2002

Pressions de la Fédération sur le gouvernement qui entraîneront l'investissement de 500 000 \$ dans le rachat de 6 des 45 permis de pêche commerciale.

2005

Participation financière de la Fédération, avec un montant de 175 000 \$, à un investissement de 1,8 million de dollars du gouvernement pour le rachat de 17 des 36 permis de pêche commerciale.

À ce moment, l'économie de quotas a permis la réouverture de la pêche en eau libre en juin dont la fermeture avait été annoncée en avril.

2008

Participation au Comité consultatif conjoint pour la gestion des stocks de poissons au lac Saint-Pierre.

2011

Dénonciation du maintien d'une pêche commerciale à l'est du pont Laviolette, alors que la récolte au lac Saint-Pierre était complètement interdite.

2012

Demande au gouvernement provincial de procéder à l'arrêt de la pêche commerciale à la perchaude dans le secteur en aval du pont Laviolette et ce, jusqu'à Gentilly, et d'appliquer dans cette zone le moratoire de cinq ans prévu dans les recommandations scientifiques formulées en 2011.

Appui à l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre qui demande un retour de la pêche d'hiver, avec une limite de cinq perchaudes par pêcheur, afin de maintenir l'activité économique générée par cette activité.

2013

La Fédération appuie la stratégie globale d'intervention pour la sauvegarde du lac Saint-Pierre du Ministère qui est en accord avec les demandes de 2012.

BILAN PAR ESPÈCES **SAUMON** **ATLANTIQUE**

2004-2005

Participation de la Fédération à la Table saumon.

Cette table, pilotée par le MFFP, réunit les principaux intervenants du monde du saumon et a comme mandat l'amélioration de la gestion et de la mise en marché de cette activité.



2005

Adoption de nouvelles mesures réglementaires concernant les tirages au sort afin de préserver l'accès à cette ressource par les Québécois.

2006

Mise sur pied du Groupe de commercialisation interfédérations de la pêche sportive du saumon au Québec.

La Fédération a occupé la présidence de ce groupe qui avait comme objectif de regrouper des Fédérations intéressées à la promotion de l'offre de pêche sportive du saumon atlantique, soit la FGRSQ, la FPQ et la FQSA. Il travaillait à mettre en œuvre des actions de commercialisation de cette activité à partir de financement obtenu de Développement économique Canada.

2010

Dissolution du Groupe de commercialisation inter Fédérations de la pêche sportive du saumon au Québec.

2012

Opposition à la possibilité d'inscrire les populations de saumons du Québec sur la liste des espèces en péril du Canada.

Par lettre, la Fédération a fait connaître sa position à Pêches et Océans Canada. Le système de gestion québécois est performant et ne motive en aucune façon la proposition du COSEPAC.

2015-2016

Participation au comité de travail sur la mise en place d'un nouveau plan de gestion pour le saumon atlantique.

Le plan de gestion est entré en vigueur à l'été 2016. La Fédération y maintient sa position sur l'importance de conserver accessibles les embouchures des rivières pour les pêcheurs sportifs autres que les pêcheurs de saumon. Il n'est pas envisageable de restreindre leur accessibilité et de les inclure aux territoires structurés.

BILAN PAR ESPÈCES TOULADI

2012-2014

Participation au comité technique pour l'élaboration du premier plan de gestion du touladi.

Dans un premier temps, pour la Fédération, il n'était pas approprié de modifier les règles pour le Nord québécois puisque les opportunités de pêche y sont très marginales et que l'accès y est limité.

Il avait donc été décidé de ne pas supporter la proposition d'établir à deux touladis la limite de prise dans les zones du Nord du Québec et que soit conservée la limite de trois. Il avait aussi été décidé de ne pas supporter la proposition de fixer à 60 cm la limite de taille maximum pour le nord du Québec.



Si toutefois un jour la circulation dans ces secteurs devenait plus intense et que la pression de pêche sur le touladi devenait plus importante, il sera alors pertinent d'envisager des mesures de protection plus sévères et d'explorer de nouvelles avenues de gestion des territoires.

Finalement, l'intervention de la Fédération a entre autres permis de fixer la limite de prise et de possession à trois touladis dans les zones nordiques et de conserver un poisson-trophée de plus de 60 cm dans certaines régions du nord.

Cependant, le principe d'autoriser à fileter un touladi qui a plus de 60 cm et de considérer tout poisson en filet comme un poisson de plus de 60 cm n'a pas été retenu.

RÉALISATIONS RELATIVES À L'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS AUX PLANS D'EAU

2003

Publication des résultats d'une enquête auprès des municipalités du Québec visant à identifier et décrire la problématique des accès aux plans d'eau et de la limitation de la pêche en milieu périurbain.

L'initiative de la Fédération a conduit à la mise en place d'un groupe de travail chargé de se pencher sur ce dossier. Elle a d'ailleurs été le premier organisme non gouvernemental à siéger sur le Comité accès aux rives, formé à l'hiver 2005, et où se retrouvent différents représentants du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral.



2010

Réflexion sur l'élaboration d'un projet de localisation des accès publics aux plans d'eau de la province.

Cette réflexion mènera vers la carte interactive allonspecher.com.

Embauche de la firme Espace public pour la réalisation d'une étude sur le positionnement de la pêche sportive au Québec.

Cette étude a permis à la Fédération d'aller de l'avant avec une stratégie de promotion visant à accroître le taux de participation à cette activité.

2013

La Fédération demande au MFFP d'amorcer un dialogue constructif avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, qui entreprend la révision de certaines de ses lois, de ses guides et de ses orientations.

2014

Présentation du dossier à Laurent Lessard, nouveau ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Engagement du Ministère à investir de l'argent et des ressources afin de dresser le portrait de la situation, vérifier l'aspect juridique de la question et éventuellement produire un guide d'information.

Le Ministère s'est aussi engagé à nommer une personne dédiée à ce dossier qui sera responsable de la production d'un rapport d'ici les prochains mois.

Réalisation par la permanence d'une tournée de visites sur le terrain afin de valider les informations de chacun des points d'accès répertoriés dans la carte du site Internet allonspecher.com, de la Gaspésie à la Côte-Nord, en passant par la région de Montréal !

2015

À la suite des demandes de la Fédération, formation d'un comité interministériel ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire - ministère des Forêts de la faune et des Parcs.

Ce comité a comme mandat de faire le portrait des problèmes de l'accessibilité aux plans d'eau et de la chasse en milieu périurbain et de conseiller le gouvernement sur les pistes de solutions qui pourraient être envisagées.

2016

À la demande de la Fédération, la sous-ministre associée à la Faune confirme que le comité interministériel fonctionne bien.

Il est déterminé que le congrès de 2017 porte sur l'accessibilité à la pêche et aux plans d'eau.



RÉALISATIONS FAVORISANT LA PROMOTION DE LA PÊCHE SPORTIVE

1990 DÉBUT DE LA DÉCÉNIE

Mise en place du programme « Pêche en ville ».

Des fonds gouvernementaux sont accordés aux organismes désirant effectuer des ensemencements près des centres urbains, afin de susciter la réalisation d'activités de pêche au bénéfice de la population.



1996-2000

Support important de la Fédération à la création des aires fauniques communautaires (baux de gestion de la pêche sportive sur de grands plans d'eau).

Ces aires fauniques communautaires sont celles du lac Saint-Jean (1996), du réservoir Baskatong (1997), du réservoir Gouin (1999) et du lac Saint-Pierre (2005).

La création d'aires fauniques communautaires a permis de remettre la gestion de la pêche à des intervenants qui souhaitent s'impliquer dans leur milieu. Les sommes perçues par ces organismes sont réinvesties dans la mise en valeur de la faune, ce qui permet une amélioration de la qualité de la pêche, une augmentation du nombre de pêcheurs et un accroissement de l'apport économique.

1997

La Fédération obtient la gestion, par le biais de sa filiale Sécurité nature, de « Pêche en herbe » initié par la FFQ.

Le programme « Pêche en herbe » vise à donner une formation relative à la pêche aux jeunes de 9 à 12 ans, et de permettre à ces derniers de réaliser leur première expérience de pêche.

1998

Opposition fructueuse à un projet de pêche commerciale au brochet et au doré.

2000

Démarches qui ont mené à l'arrivée du permis de pêche familial.

Autorisation pour le conjoint et les enfants du titulaire d'un permis de pêcher en vertu de ce dernier.

Participation à la mise en place de la « Fête de la pêche » .

La fête de la pêche est un événement qui se déroule une fin de semaine où tous et toutes peuvent pêcher sans permis. Chaque année, des événements relatifs à la « Fête de la pêche » sont organisés dans l'ensemble des régions du Québec par les associations membres de la Fédération. Cette fête met l'accent sur la jeune relève et les familles.

Chaque année, Héritage faune remet trois prix de 500 \$ à des associations pour la mise en place d'activités dans le cadre de la Fête de la pêche.

2004

Sondage auprès des associations membres pour dresser le portrait des activités de relève qu'elles réalisent.

Cet exercice s'est fait dans le but d'établir des stratégies régionales d'activités de formation de la relève.

Réalisation d'un sondage afin de décrire les habitudes de pêche des Québécois.

RÉALISATIONS FAVORISANT LA PROMOTION DE LA PÊCHE SPORTIVE

2007

Participation au programme Relève à la pêche du Ministère.

2010

Participation au Comité de la pêche sportive sur le Saint-Laurent.

2015

Comparution par vidéoconférence, devant le Comité permanent des Pêches et des Océans, pour une étude sur la pêche récréative pour l'ensemble du Canada.

À cette occasion, il a été possible de présenter notre Fédération à ce groupe d'élus et de lui transmettre notre vision de la pêche sportive.



**PUBLICATIONS RÉALISÉES
PAR LA FÉDÉRATION**

LES MANUELS

1997

En 1997, la Fédération a procédé à l'embauche d'un sociologue pour procéder à une révision de littérature et cerner les causes possibles de la désaffection des activités de prélèvement fauniques.

L'examen de ce professionnel a révélé que le manque de programmes éducatifs spécialisés constitue un des facteurs du peu d'engouement des jeunes pour les activités liées à la faune. De même, le manque de support social, la modification de la cellule familiale et la concurrence d'autres activités de loisirs sont dénotés. Cette constatation a permis de démontrer toute la pertinence de programmes éducatifs relatifs à l'écologie et à la faune.

Suite à ce constat, la Fédération s'est outillée de documents afin d'aider les associations membres et les régionales à atteindre leurs objectifs d'éducation et de sensibilisation des jeunes et des adultes sur de nombreux sujets liés à la chasse, à la pêche et à la préservation de la faune.

Publication du cahier éducatif « Moi je pêche avec Guliver! » qui est devenu un document de soutien à l'activité Pêche en herbe.

2001

Création du document « Faune-Jeunesse-Volet I » un programme d'éducation à l'environnement et à la faune destiné aux jeunes de 9 à 11 ans.

Création du document « L'Apprenti-chasseur à l'arme à feu ».

Publication du livre « L'aménagement intégré des ressources, ça se prépare ».

Publication du « Guide de l'utilisateur des ressources du milieu forestier ».

Dans le but de transmettre aux associations et aux forestiers des notions d'aménagement des forêts plus respectueuses des besoins de la faune et de leur faire connaître les bases de la gestion écosystémique des forêts.

2002

Création du document « Faune-Jeunesse-Volet II » un programme d'éducation à l'environnement et à la faune, destiné aux jeunes de 11 à 17 ans.

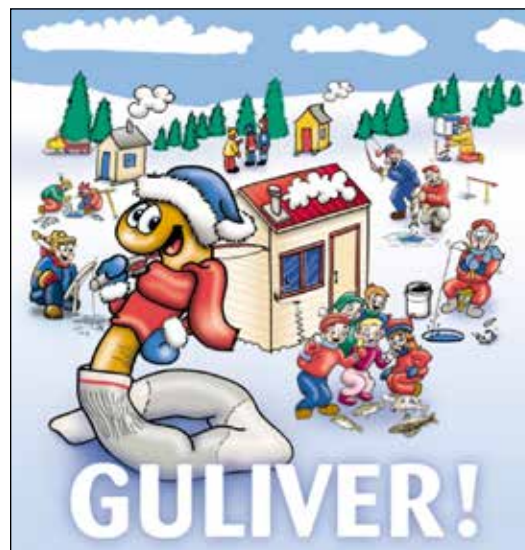
Le programme Faune-Jeunesse cherche à amener les jeunes en nature pour leur en faire découvrir toute la splendeur en plus de leur fournir des connaissances complémentaires relatives à l'écologie et à la faune, dans une perspective de développement durable.

Création du document « L'Apprenti-chasseur à l'arc ».

2003

Création du livre « Vie et survie en forêt ».

Création du cahier éducatif « La pêche blanche avec... Guliver ! »



2006

Publication de la trousse pédagogique « Vivre la nature ».

Vivre la nature contient quatre volumes ; La forêt: source de vie, La pêche: un monde rempli de magie et La chasse: un monde fantastique. De plus, un cahier d'activités éducatives complète la trousse.

LES DÉPLIANTS, ENCARTS ET BROCHURES

Au cours des années, la Fédération a publié de nombreux documents, des outils qui se sont avérés pratiques afin de supporter ses actions de sensibilisation. Au fil des ans, la production de ces documents a beaucoup diminué au profit d'outils électroniques et de l'utilisation des réseaux sociaux.

- Code de comportement du chasseur
- Cohabitez pour assurer la pérennité de la chasse
- Corps et âme avec la faune
- Éthique des chasseurs de gros gibier
- Guide de l'utilisateur des ressources du milieu forestier
- La chasse sportive, la sécurité avant tout
- La motoneige... faire sa part pour limiter les impacts
- Le bar rayé et son habitat dans l'estuaire du Saint-Laurent
- Le code d'éthique du chasseur de sauvagine
- Le nourrissage artificiel des cerfs de Virginie en hiver
- Les chiens de chasse, pour revenir aux sources
- Les véhicules tout-terrain... faire sa part pour limiter les impacts
- L'impact des motoneiges sur la faune et les habitats fauniques
- L'impact des véhicules récréatifs motorisés sur la faune et les habitats aquatiques et riverains
- L'importance d'un tir précis
- Naviguer avec des embarcations motorisées... faire sa part pour limiter les impacts
- Pêcheurs, soyez aux aguets !
- Pour une entente harmonieuse entre chasseurs sur le territoire
- Quality deer management
- Valeur et éthique du chasseur québécois



**ACTIONS
CONCERNANT LE CONTRÔLE
DES ARMES À FEU**

ACTIONS CONCERNANT LE CONTRÔLE DES ARMES À FEU

En 1989 survenait le tragique événement de l'École polytechnique. Dans un élan politique faisant suite à ce drame, Allan Rock, ministre de la Justice du Canada, annonçait en février 1995 le projet de loi C-68, Loi sur les armes à feu, qui sera finalement sanctionné par le sénat et recevra le sceau royal en décembre de la même année.

Cette loi contient entre autres quatre changements importants :

- Modifications au Code criminel établissant des peines plus sévères pour certaines infractions graves comportant l'utilisation d'armes à feu, par exemple, un enlèvement ou un meurtre ;
- Création de la Loi sur les armes à feu pour séparer du Code criminel les aspects administratifs et réglementaires des systèmes de délivrance de permis et d'enregistrement ;

- Création d'un nouveau système de délivrance de permis remplaçant le système d'AAAF ; obligation d'obtenir un permis pour posséder et acquérir une arme à feu et pour acheter des munitions ;
- Mise en place d'un système d'enregistrement de toutes les armes à feu, y compris les carabines et les fusils de chasse.

S'amorce alors une longue saga, très émotive, la plus importante que la communauté de chasseurs et de propriétaires d'armes de chasse ait connue. La Fédération s'y est impliquée dès les débuts et y a consacré de nombreuses ressources humaines et pécuniaires. Tout en défendant ses membres, elle a toujours développé un discours positif afin de mettre un terme à l'argumentation traditionnelle qui insistait sur les obstacles qui devenaient ainsi des éléments dissuasifs pour des personnes intéressées par la pratique de la chasse.

FAITS MARQUANTS

1997

Le texte de la campagne que le magazine Sentier Chasse-Pêche amorçait concernant la reconnaissance de la clause grand-père a été écrit par Messieurs Jeannot Ruel et Gérald Lavoie, dans les bureaux de la Fédération.

Seuls le Manitoba et le Québec ont pu bénéficier de la clause grand-père.

Au moment de l'annonce du projet de loi C-68 par le ministre M. Allan Rock, la Fédération s'est immédiatement jointe à la Coalition nationale des fédérations de la faune provinciales et territoriales pour s'occuper de ce projet de loi.

À l'époque, la Fédération s'est faite rédactrice de tous les communiqués (34) émis par la Coalition.

La Fédération a déposé un mémoire devant le comité sénatorial.

1998

Participation du président de la Fédération à une présentation à Ottawa et dépôt d'un mémoire au Comité permanent de la justice.

Distribution de 50 000 feuillets concernant la loi C-68 et participation à la manifestation du 22 septembre sur la colline parlementaire fédérale.

FAITS MARQUANTS

1994-2003

Participation à de nombreuses rencontres avec les représentants de Justice Canada, afin d'améliorer diverses facettes perverses de la loi.

Ces rencontres ont permis d'obtenir :

- Plusieurs modifications afin d'alléger les formulaires et règlements ;
- L'extension des délais et la gratuité de l'enregistrement ;
- L'assurance qu'il n'y aurait pas d'enregistrement obligatoire des arcs. En ce qui concerne l'arbalète, il n'y avait aucune volonté d'aller en ce sens ;
- Qu'un individu qui commet une infraction technique ne devienne pas détenteur d'un dossier criminel.

2000

Participation au comité Sécurité du Québec-Fédération.

Plusieurs rencontres s'ensuivent dont les discussions portant sur les champs de tir.

2002

Le contrôleur des armes à feu du Québec accepte de modifier les « Principes directeurs régissant l'agrément des clubs de tir et des champs de tir au Québec ».

Il laisse en outre place à des mesures innovatrices, tout en accordant des délais quant à la mise en application des règles.

Le contrôleur des armes à feu du Québec convient de ne pas considérer les sites pour ajuster les armes de chasse, localisés à l'intérieur des réserves fauniques et des pourvoiries, comme des champs de tir.

2004

Suite aux demandes de la Fédération, le contrôleur des armes à feu du Québec accepte d'analyser et de proposer, pour l'été 2005, une solution afin que les activités de tir ou d'ajustement d'armes à feu encadrées par des associations puissent se poursuivre.

En 2004, la Fédération appuie ses demandes à l'aide d'un mémoire.

2005

Rencontre à Ottawa du chef de l'opposition M. Steven Harper, en compagnie de l'OFAH et d'autres Fédérations fauniques du Canada.

La Fédération et L'OFAH rencontrent des élus du parti conservateur.

2006

La Fédération se réjouit de l'amnistie fixée par le nouveau gouvernement du Parti conservateur.

Cette amnistie offre aux propriétaires d'armes de chasse n'ayant pas enregistré leurs armes l'opportunité de le faire sans risque de démêlés avec la justice.

Rencontre avec des représentants du Bloc québécois afin de mettre cartes sur table au sujet du Registre des armes à feu.

FAITS MARQUANTS

2007

Audition devant la commission des institutions au sujet du projet de loi n° 9, loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu.

Envoi d'une lettre au premier ministre Stephen Harper afin de soumettre des commentaires concernant le projet du Règlement sur le marquage des armes à feu en vertu de la Loi C-10A, Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu.

Représentation auprès du Parti libéral du Québec pour le retrait de deux projets de résolution. Ceux-ci concernaient l'utilisation des armes automatiques et semi-automatiques pour chasser et le classement des armes à feu semi-automatiques dans la catégorie des armes illégales.

Ces deux résolutions étaient basées sur de fausses connaissances de la loi.

Participation au Comité aviseur canadien sur les armes à feu.

2008

Implication de la Fédération auprès du gouvernement et du ministre de la Sécurité publique du Québec dans l'élaboration du projet de loi 9, Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports.

Appui de la Fédération au sujet des changements relatifs au Programme canadien des armes à feu, dans le cadre du plan d'action du gouvernement du Canada visant à renforcer la sécurité publique et le contrôle des armes à feu.

2009

Présentation des positions de la Fédération au syndicat de la fonction publique du Québec.

Suite à cette présentation, le Conseil syndical a décidé de ne pas donner son appui à la Coalition nationale sur le contrôle des armes à feu.

2010

Audition devant le Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes à Ottawa.

Cet exercice s'est fait dans le cadre des séances portant sur le projet de loi C-391, Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (abrogation du registre des armes d'épaule).

2012

Opposition au projet de loi sur l'enregistrement des armes à feu, déposé par le gouvernement du Parti québécois.

2014

Appui au projet de loi sur la délivrance simple et sécuritaire des permis d'armes à feu.

Ce projet a comme objectif de modifier la Loi sur les armes à feu et le Code criminel, afin de simplifier l'octroi de permis pour les Canadiens respectueux de la loi et de renforcer l'interdiction d'armes à feu pour les individus coupables d'infractions.

FAITS MARQUANTS

2015

Comparution devant la commission des institutions pour exprimer son désaccord au projet de loi n°64 sur l'immatriculation des armes à feu du gouvernement du Québec.

La Fédération a conduit une campagne d'information afin d'encourager les propriétaires d'armes à sensibiliser leurs députés. Elle a par la suite soutenu une pétition qui avait été lancée auprès des propriétaires d'armes de chasse.

2016

Début du développement d'un microsite Internet et campagne de sensibilisation sur la manipulation et l'entreposage sécuritaire des armes à feu.



RELATIONS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES

RELATIONS AVEC LES NATIONS AUTOCHTONES

INTERVENTIONS RÉGIONALES DANS LES DOSSIERS CONCERNANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE FAUNIQUE AVEC LES AUTOCHTONES.

Application régionale au sein des Groupes faune régionaux et des associations locales, de la reconnaissance des droits des autochtones et de la promotion d'un partage équitable entre autochtones, chasseurs et pêcheurs sportifs.

Promotion de la participation des autochtones aux méthodes modernes de conservation et de gestion de la faune au côté des utilisateurs non-autochtones.

Diffusion et analyse du rapport dit de « l'Approche commune » et de l'entente de principe générale entre les premières nations de Mamuitun et les gouvernements du Québec et du Canada; présentation d'un mémoire à la Commission parlementaire sur les négociations avec les Innus.

Développement de nouvelles approches pour le partage des ressources (faune, territoire) entre les autochtones et les non-autochtones.

Rencontre des intervenants Innus et gouvernementaux afin de les sensibiliser au Groupe faune national et aux Groupes faune régionaux pouvant les aider à l'acceptabilité sociale du projet d'entente et de traité.

Promotion de la primauté de la conservation des espèces et de la responsabilité des communautés dans ces efforts de conservation, notamment par l'application de la réglementation ou de mesures équivalentes; nouvelles voies de partage entre communautés.

2007

Demande au gouvernement pour régler le dossier des autochtones qui circulent, pratiquent le piégeage, la chasse et la pêche, érigent des chalets et construisent des chemins forestiers dans les limites de réserves fauniques.

2010

Monsieur Ghyslain Picard est invité, en tant que chef des Premières nations du Québec et du Labrador, à être le président d'honneur du souper-bénéfice d'Héritage faune.



LISTE DES RAPPORTS ET MÉMOIRES PUBLIÉS

LISTE DES RAPPORTS ET MÉMOIRES PUBLIÉS

- 1996** Rapport : Travaux des comités sur les plans de mise en valeur des réserves fauniques.
- 1997** Concept d'une aire faunique communautaire.
- 1997** Mémoire sur le projet de dragage des hauts fonds de la voie navigable du Saint-Laurent entre Montréal et Cap-à-la-Roche.
- 1997** Nouveaux règlements sur l'interdiction d'utilisation et de possession de grenailles de plomb pour la chasse aux oiseaux migrateurs.
- 1997** Position sur le plan de chasse à la sauvagine au lac Saint-Pierre.
- 1998** Rivière patrimoniale.
- 1998** Enregistrement du gros gibier : le MEF abolit la gratuité du service.
- 1998** Révision du régime forestier.
- 1998** Mémoire sur la sécurité nautique et sur la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec.
- 1998** Classification des rivières du Québec.
- 1999** La valeur marchande des baux de villégiature
- 1999** Mémoire sur le projet de modification du statut de la réserve faunique de Plaisance pour celui de Parc de conservation.
- 1999** Mémoire sur les impacts de petites centrales sur l'environnement et les habitats fauniques.
- 1999** Mémoire sur le Projet de loi n°61, Loi sur la Société de la faune et des parcs du Québec.
- 1999** Mémoire à l'attention de la Commission mixte internationale (CMI) dans le cadre d'audiences publiques sur la question de l'utilisation, des dérivations et des exportations d'eau prévues pour l'automne.
- 1999** L'eau, un habitat faunique.
Consultation sur le port obligatoire de la veste de flottaison.
- 2000** Révision du régime forestier ; projet de loi n° 136 : loi modifiant la Loi sur les forêts (mémoire collectif et mémoire corporatif).
- 2000** Le PRDTP et les abris sommaires.
- 2000** Les aires protégées.
- 2000** Projet de loi sur la cruauté envers les animaux.
- 2001** La valeur marchande des baux de villégiature.
- 2002** Code national sur l'introduction et le transfert d'organismes aquatiques.
- 2002** La protection légale de la chasse au Québec : une nécessité.
- 2002** Le développement et la commercialisation de l'aquaculture.
- 2002** Principe directeur régissant l'agrément des clubs de tir et champs de tir du Québec.
- 2002** Mémoire sur l'avant-projet de loi 129, Loi sur la conservation du patrimoine naturel.

- 2003** Les négociations avec les Innus : un territoire, des traditions à partager.
- 2003** Mémoire sur la politique de l'eau.
- 2003** Abris sommaires sur le territoire public.
- 2003** Projet de loi sur la cruauté envers les animaux (représentation auprès du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles d'Ottawa).
- 2003** Positionnement sur l'interdiction quant à l'utilisation de pesées et d'accessoires de plomb à la pêche.
- 2003** La maximisation des retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles.
- 2003** Le développement durable de la production porcine au Québec.
- 2003** Rapport d'enquête sur l'accessibilité aux plans d'eau du Québec.
- 2004** Mémoire sur le dossier des armes à feu.
- 2004** L'étiquetage du poisson vendu sur le marché québécois : une nécessité dont dépend la sécurité alimentaire.
- 2004** Mémoire sur le projet de loi 48, modifiant la structure de la gestion de la faune du Québec.
- 2004** Mémoire présenté à la Commission d'études sur la gestion de la forêt publique du Québec.
- 2004** Projet d'aménagement du parc éolien du Mont Copper et du parc éolien du Mont Miller à Murdochville.
- 2004** Proposition concernant un projet expérimental de chasse à l'ours avec des chiens courants.
- 2005** Positionnement sur l'interdiction progressive quant à l'utilisation de pesées et d'accessoires de plomb à la pêche.
- 2005** Véhicule hors route et motoneige.
- 2005** Mémoire sur l'énergie.
- 2005** Mémoire sur le développement durable.
- 2005** Position commune des organismes fauniques quant à l'intégration des parcs, incluant la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec) vers le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.
- 2005** Mémoire sur le projet d'aménagement de parcs éoliens en Gaspésie remis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
- 2007** Mémoire : loi n° 9, loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu.
- 2008** Mémoire concernant le livre vert sur le nouveau régime forestier.
- 2009** Mémoire sur le projet de loi n° 52.
- 2009** Mémoire sur le projet de loi n° 57 : Loi sur l'occupation du territoire forestier.
- 2010** Mémoire sur le projet de loi C-391 ; loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (Abrogation du registre des armes d'épaule).

LISTE DES RAPPORTS ET MÉMOIRES PUBLIÉS

- 2011** Mémoire de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs sur les orientations relatives à la sélection, à la mise en place et au fonctionnement des forêts de proximité.
- 2011** Mémoire sur les orientations qui devraient être envisagées quant à la gestion de la faune et de ses habitats au Québec.
- 2011** Mémoire sur l'avant-projet de loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme.
- 2011** Mémoire sur la stratégie faunique du Québec.
- 2016** Mémoire sur le projet de loi n° 56 : Loi sur la transparence en matière de lobbyisme.
- 2016** Mémoire sur le projet de loi n° 64 : Loi sur l'immatriculation des armes à feu.



**ACTIONS RELATIVES AU MAINTIEN
DE LA BIODIVERSITÉ ET AU CONTRÔLE
DES MALADIES DE LA FAUNE**

MALADIE DÉBILITANTE CHRONIQUE DES CERVIDÉS

2012

Appui à l'interdiction d'importer ou de posséder toute partie du cerveau, de la colonne vertébrale, des yeux, des testicules et autres organes internes des cerfs abattus à l'extérieur du Québec.

Ces mesures ont été adoptées afin de prévenir l'arrivée de la maladie chronique des cervidés au Québec. Chaque année, des prélèvements sont effectués sur des carcasses de cerfs récoltés par des chasseurs afin de suivre la situation.

POISSONS APPÂTS

2008

Investissement dans la traduction d'un document de sensibilisation produit par les gouvernements provincial et fédéral.



2009

Implication de la Fédération dans un projet de recherche ayant comme objectif de comparer l'efficacité des poissons appâts à d'autres types d'appâts à la pêche à la brimbale.

2010

Opposition au projet annoncé du Ministère d'interdire l'utilisation de poissons appâts vivants l'été dès 2013, et l'utilisation complète des poissons appâts morts et vivants en été en 2017.

Lancement d'une pétition sur le site de l'Assemblée nationale.

La pétition recueillera 7 000 signatures.

2012

Opposition à la campagne de promotion du MFFP contre l'utilisation des poissons appâts.

Selon l'avis de la Fédération, cette campagne diffusée à l'ensemble des citoyens transmettra à tous ceux qui connaissent mal la pêche sportive le message que cette activité est source de problèmes biologiques et en ternira l'image.

Participation à un comité sur la gestion du risque, piloté par le Ministère, lié à l'utilisation des poissons appâts.

2013

Soutien à la nouvelle réglementation qui interdit l'utilisation de poissons appâts vivants pendant l'été ainsi qu'à celle interdisant l'importation de poissons appâts provenant de l'extérieur du Québec.



POISSONS APPÂTS

2014

Intervention auprès du Ministère pour le maintien de la sangsue comme appât autorisé pour la pêche sportive.

D'abord soulevée par des représentants du ministère en 2011, cette éventualité était revenue dans les discussions en 2014. Il n'est pas envisagé d'interdire les sangsues pour l'instant.



2016

Intervention de la Fédération pour la bonification d'un sondage sur l'utilisation des poissons appâts.

Il s'agit d'un sondage voulant vérifier l'opinion des pêcheurs que le ministère souhaitait lancer vers la fin de l'année. Cette intervention a permis la publication d'une version plus neutre que la version initiale biaisée qui orientait les réponses des répondants.

Mobilisation des membres de la Fédération afin de dénoncer l'intention d'interdire totalement les poissons appâts en été et les vivants en hiver dès 2017.

À cette fin, elle s'allie à l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre et à la Fédération des pourvoiries du Québec pour la diffusion de deux pétitions. Elle publie également avec eux une série de communiqués pour faire contrepoids aux informations démagogiques du Ministère. Elle distribue aussi, à la faveur des pêcheurs sportifs, une lettre type destinée aux députés du Québec.

TIQUE D'HIVER

2016

Tenue d'un atelier au sujet de la tique d'hiver au congrès annuel 2016.

Cet atelier a permis de faire le point sur la situation de la tique et d'informer les chasseurs au sujet de ce parasite dont la prévalence augmente dans la population d'orignaux du Québec, à la faveur de l'adoucissement des hivers et des fortes densités de population.



2017

La Fédération s'implique à la hauteur de 10 000 \$ par année pour une période de quatre ans dans le financement d'une large étude qui sera conduite par des chercheurs de l'Université Laval sur l'influence de la tique d'hiver sur la dynamique des populations d'orignaux.



PRIX ET RECONNAISSANCES

PRIX ET RECONNAISSANCES

1998

Prix Canard noir d'Habitat faunique Canada, en regard du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine.

Ce prix a été remis à la fondation Héritage faune pour sa gestion de la Société de conservation de Saint-Barthélemy et de Saint-Joseph-de-Maskinongé et de la Société de mise en valeur de la Commune de Baie-du-Febvre.

2001

« Youth Conservation Award » décerné par la Fédération canadienne de la faune pour « Faune-Jeunesse-Volet I ».

2002

Désignation comme finaliste de « Faune-Jeunesse-Volet I » pour l'obtention du prix Phénix de l'environnement dans la catégorie éducation et sensibilisation.

2004

Prix Doug-Clarke de la Fédération canadienne de la faune.

Reçu pour le projet de réintroduction du bar rayé. Cette distinction rend un hommage d'envergure nationale et récompense des efforts de conservation de la faune et de la flore.

2006

Finaliste aux Phénix de l'environnement.

Finaliste aux prix Phénix de l'environnement pour le projet de sensibilisation à la remise à l'eau du bar rayé.

2007

Prix Doug-Clarke de la Fédération canadienne de la faune.

Reçu pour le projet Vivre la nature.

PRIX ET RECONNAISSANCES

2008

Prix de la pêche récréative au Canada.

Reçu pour l'Opération renaissance. Cette reconnaissance est remise pour une contribution exceptionnelle pour la conservation et la mise en valeur de la pêche sportive.

2009

Prix Créa.

Reçu pour la campagne Image de la chasse dans la catégorie publicité magazine. Ces prix soulignent chaque année les meilleures créations publicitaires du Québec.

Prix national d'excellence pour les paysages agricoles canadiens d'Habitat faunique Canada.

Reçu par Héritage faune pour la Société de conservation de Saint-Barthélemy et de Saint-Joseph-de-Maskinongé.

2011

Prix Cécobois.

St-Gelais Montmigny et associés et la firme Roche se sont vu décerner ce prix d'excellence Cécobois dans la catégorie Bâtiment commercial pour la construction et la conception architecturale du siège social de la Fédération, construit en 2010. Les prix Cécobois ont pour objectif de souligner et de célébrer l'utilisation du bois dans l'industrie de la construction non résidentielle.

2014

**Prix Doug-Clarke de la Fédération
canadienne de la faune
pour le Boisé Héritage faune.**



**DOSSIERS EN VIGUEUR
AUPRÈS DU MINISTÈRE**



Au moment de la rédaction de ce document, des dossiers étaient en vigueur auprès du Ministère et des développements étaient attendus pour les prochaines années :

Ouverture de la chasse à l'écreuil.

Des réponses négatives ont déjà été expédiées par écrit pour ces demandes. Pour le Ministère, elles ont été analysées et il n'est pas envisagé de procéder à de nouvelles analyses. Mais il s'agit d'un dossier que les membres de la Fédération désirent voir se poursuivre.

Chasse au coyote de nuit.

Allongement de la saison de chasse au raton laveur.

Ouverture de la chasse au renard dans de nouvelles zones.

Pour l'instant, ces trois demandes sont refusées. Pour le MFFP, il n'est pas requis de procéder à d'autres analyses, de travailler à implanter ces modifications et à créer de nouveaux permis. Par ailleurs, lors de l'analyse,

le Ministère voulait connaître le nombre de chasseurs potentiel et l'effet de ces activités sur les populations.

Cependant, il a été expliqué au MFFP qu'il n'est pas possible de connaître le nombre d'adeptes ni les effets sur les populations. La FédéCP soutient que tout créneau de chasse mérite d'être encouragé et que devant la difficulté de chasser ces espèces, le prélèvement restera très marginal. D'ailleurs, personne ne connaît le nombre de chasseurs d'oiseaux noirs, de corneilles, de pigeons ou de coyote. Pourtant ces chasses sont offertes aux amateurs. Il a aussi été expliqué au MFFP que l'aspect économique est important et la disponibilité d'équipements de chasse aux prédateurs dans les commerces démontre qu'il y a un intérêt pour ces activités. Il y a même des guides qui offrent maintenant des forfaits pour la chasse aux pigeons et aux coyotes. Il a aussi été mentionné que la FTGQ avait donné son accord à ces activités.

Finalement, le Ministère a accepté de ramener ces trois demandes lors de l'élaboration éventuelle du Plan de gestion des animaux à fourrure, dont les travaux sont en cours et la mise en application prévue pour 2018.

Autorisation d'utiliser deux cannes à pêche simultanément.

Cette demande exige un accord du gouvernement fédéral. Pour l'instant, le Ministère a préféré ne pas soumettre cette demande afin de prioriser celles qui sont liées au nouveau plan de gestion du saumon atlantique. Mais il est prêt à donner suite à cette demande lors d'un prochain « train » réglementaire.



BILAN DES RÉALISATIONS D'HÉRITAGE FAUNE, LA FONDATION DE LA FÉDÉRATION

BILAN DES RÉALISATIONS D'HÉRITAGE FAUNE, LA FONDATION DE LA FÉDÉRATION

1980

Création d'Héritage faune, première fondation faunique québécoise.

Elle a pour objectif d'aider des associations, membres et non membres de la Fédération, à réaliser des projets d'aménagement faunique et d'activités de promotion et de mise en valeur de la faune. Cette fondation transmet une image favorable des chasseurs et des pêcheurs et démontre que ceux-ci ne sont pas là exclusivement pour prélever les ressources fauniques.

1988-2009

Création et gestion de deux sociétés de conservation : la Société de conservation de Saint-Barthélemy / Saint-Joseph-de-Maskinongé (SCOBAJM) et la Société de mise en valeur de Baie-du-Febvre (SOMICO).

La SOMICO a été le premier projet de grande envergure d'aménagement pour la sauvagine du Québec, mettant en évidence l'implication des chasseurs dans la protection des habitats. Héritage faune a parrainé le développement et l'encadrement des activités de la SOMICO de 1988 à 2009.

La SCOBAJM a démontré qu'il est possible de pratiquer une gestion agricole favorable à la faune. Sur ce territoire, la construction d'une plateforme d'observation pour les oiseaux migrateurs a démontré que les chasseurs sont sensibles au partage de la ressource avec les autres utilisateurs. Héritage faune a participé à sa gestion de 1995 à 2005.

C'est dans le cadre de gestion de la SCOBAJM que l'aménagement d'un habitat de 76 hectares pour le poisson a été effectué. Cette initiative a été faite en collaboration avec le

Fonds de restauration de l'habitat du poisson (FRHAP) permettant de favoriser les sites de fraie pour le poisson.

La contribution marquée aux projets de la SCOBAJM et de la SOMICO a été soulignée en 1998. Le plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) a attribué à Héritage faune le prix Canard noir, prix exceptionnel octroyé pour la première fois à un organisme pour son implication modèle.

La mise en place sur les terres de la SCOBAJM, d'un plan de gestion concernant la conciliation entre les habitats fauniques et les pratiques de conservation du secteur agricole a été reconnue en 2003 par l'attribution du prix Paysage agricole canadien-Prix national d'excellence afin de souligner cet équilibre harmonieux.

1988-2015

Constitution de la collection de lithographies d'Héritage faune.

Au cours de cette période, la Fondation a fait l'acquisition de 17 tableaux originaux de peintre québécois à partir desquels des lithographies ont été imprimées. La vente de ces œuvres est un des moyens de financement d'Héritage faune.

1989 À AUJOURD'HUI

Organisation des soupers-bénéfices d'Héritage faune.

Il s'agit de la principale source de financement de la Fondation. Chaque année, sous la gouverne d'un président d'honneur, ce banquet permet d'amasser des fonds qui seront redistribués par l'intermédiaire de différents programmes de bourses.



2000 À AUJOURD'HUI

Amélioration des collections.

Au cours des années, la fondation a sollicité les chasseurs et les pêcheurs afin de récupérer des espèces fauniques naturalisées, des antiquités de chasse et de pêche, des œuvres d'art et des livres. Par cette opération, la fondation comble ses besoins en matière d'éducation auprès de sa clientèle et enrichit ses expositions thématiques. L'ensemble des collections avait une valeur, en 2016, de plus de 400 000 \$.

BILAN DES RÉALISATIONS D'HÉRITAGE FAUNE, LA FONDATION DE LA FÉDÉRATION

2002-2013

Participation au programme Lotomatique de Loto-Québec.

Lotomatique était une source de financement récurrent pour les activités de la Fondation et les associations membres de la Fédération. Ce programme offrait également une bonne visibilité dans les milieux environnementaux et favorisait l'implication des bénévoles de la fédération. La performance totale de cet outil de financement a été de plus de 170 000 \$.

2004

Formation en planification, organisation et financement d'aménagement faunique.

Le but de ces formations est de donner aux participants les outils nécessaires à la réalisation de leurs projets d'aménagement fauniques et d'encourager les chasseurs et les pêcheurs à devenir partenaires de la protection et de l'aménagement de la faune.

2004 À AUJOURD'HUI

Programme de soutien aux jeunes sauvagiers.

Héritage faune, en collaboration avec la FFQ, Canards Illimités Canada (CIC) et Habitat faunique Canada, incite la mise en place d'activités d'initiation à la chasse à la sauvagine par les associations et les regroupements de sauvagiers. Ceci en allouant des bourses et en distribuant des trousseaux pédagogiques aux nouveaux initiés, particulièrement les jeunes de 12 à 17 ans. Près de 1 000 trousseaux ont été distribués.

2006

Réalisations de la campagne « Adoptez un bar rayé ».

La Fédération, par l'entremise de la Fondation, a mis sur pied le programme « Adoptez un bar rayé » au profit de l'Opération Renaissance, en vue de soutenir la réintroduction de l'espèce dans le fleuve Saint-Laurent.

Investissements au Fonds d'aide pour la protection des rivières à saumon.

Héritage faune a collaboré à hauteur de 25 000 \$ au Fonds d'aide pour la protection des rivières à saumon. Ces capitaux ont été directement investis sur le terrain et visent à protéger certaines rivières à saumon en difficulté situées dans les cinq régions salmonicoles du Québec : Bas-St-Laurent, Capitale-Nationale, Côte-Nord, Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine et Saguenay – Lac-Saint-Jean.

Investissement dans le rachat d'un permis de pêche commerciale au lac Saint-Pierre.

Héritage faune a participé au rachat d'un permis de pêche commerciale au lac Saint-Pierre pour la somme de 10 000 \$. À la suite de ce rachat qui permettait de dégager des quotas supplémentaires, les modalités de pêche sportive hivernale se sont trouvées considérablement améliorées; il suffit de penser à l'ouverture de la pêche durant les deux semaines de relâche de mars (pour Montréal et Québec).

2006 À AUJOURD'HUI

Tenue de l'encan du banquet lors du congrès.

Mis de l'avant lors de la 60^e édition du congrès de la Fédération, cet encan silencieux permet, lors du banquet, d'amasser des fonds pour la fondation.

Réalisation de campagnes de sollicitation par lettre.

Héritage faune a repris la campagne de sollicitation par lettre élaborée par la Fédération. Cette campagne a comme but d'inciter les dons qui serviront à concrétiser des actions sur le terrain en matière de conservation de la faune et de ses habitats. Ce publipostage « personnalisé » permet de solliciter des clientèles engagées dans la conservation et la mise en valeur de la faune. Depuis 2009, il est possible de faire des dons en ligne.

BILAN DES RÉALISATIONS D'HÉRITAGE FAUNE, LA FONDATION DE LA FÉDÉRATION

2007

Investissements dans le rachat de permis de pêche commerciale au lac Saint-Pierre.

La Fondation a participé au rachat d'un permis de pêche commerciale au lac Saint-Pierre pour la somme de 45 166 \$. Cette participation financière vient démontrer notre volonté à ce que des mesures concrètes soient prises pour la restauration de la population de perchaude.

2007-2008

Mise sur pied de la campagne « Contribution volontaire »

Ce programme permettait la perception de contributions volontaires d'un montant de deux dollars lors de l'achat de permis de chasse ou de pêche chez l'un des quelque 900 dépositaires via le système informatisé de vente de permis de pêche et de chasse.

2009-2014

Réalisation de la campagne de financement pour le Boisé Héritage faune.

En 2009, Héritage faune débute la planification et l'organisation d'une campagne de financement afin de réaliser les aménagements intérieurs du nouveau siège social de la Fédération et ceux du boisé adjacent de cinq hectares. On souhaitait effectuer la restauration et l'aménagement d'un « étang » existant et en faire un aménagement de référence, mettre en place un réseau de sentiers pédestres et de panneaux d'interprétation et réaliser des thématiques pour mettre en valeur l'intérieur du bâtiment.



2010-2013

De nombreux partenaires ont été interpellés, ainsi que les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures afin de renforcer l'acceptabilité sociale du projet. Une première partie des sommes amassées a permis de réaliser la première portion du réseau de sentiers pédestres et les panneaux d'interprétation.

En 2011, on constatait que la section du terrain située au nord avait été contaminée aux métaux lourds dans les années 70. De ce fait, et suite au dépôt d'un avis de contamination auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, l'organisation se retrouvait dans l'obligation de décontaminer les sols dans un délai de deux ans avant de bâtir quoi que ce soit sur cet emplacement.

La deuxième phase de la campagne de financement intitulée *J'investis pour le Boisé Héritage faune* a alors été entamée. L'objectif était de financer la réhabilitation des sols et de poursuivre les travaux d'aménagement du site. La campagne, amorcée en 2010, s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2013. Les entreprises, les associations membres de la Fédération et les citoyens de Saint-Augustin-de-Desmaures et d'ailleurs ont eu l'occasion de participer à ce projet unique. À terme, ce sont plus de 850 000 \$ des 900 000 \$ requis qui ont été amassés.

Le 11 avril 2014 a marqué l'inauguration officielle du Boisé Héritage faune. Cette oasis est le résultat de nombreux efforts collectifs.

Carte de crédit MBNA Mastercard au nom d'Héritage faune.

Pour chaque transaction effectuée via ces cartes, MBNA remettait un pourcentage à Héritage faune.



LES BOURSES D'HÉRITAGE FAUNE

DÈS SA FONDATION, HÉRITAGE FAUNE S'EST DOTÉ, EN ACCORD AVEC SA MISSION, DE PROGRAMMES DE BOURSES POUR AIDER SES MEMBRES À ACCOMPLIR LEURS INITIATIVES. VOICI CES OUTILS DE FINANCEMENT À L'INTENTION DE SES MEMBRES.

Bourses « Relève »

Programme d'aide financière qui permet d'accorder des bourses d'un maximum de 1 000 \$ aux associations membres de la Fédération qui réalisent un programme relève pour la chasse et la pêche.

Bourses d'aménagement / d'acquisition d'habitats fauniques (AAHF)

Ces bourses sont remises aux associations et organismes membres afin de les encourager dans la mise en place et l'élaboration de projets d'aménagement, d'acquisition ou de mise en valeur d'habitats fauniques, dans le but de favoriser la pratique de la chasse ou de la pêche.

Bourses « Aménagement d'habitat pour le dindon sauvage »

L'objectif de ce programme est d'encourager les associations membres à réaliser des projets d'aménagements d'habitats pour le dindon sauvage. Les bourses sont distribuées à partir du Fonds dindon sauvage dédié à cette espèce.

Bourses de la « Fête de la pêche »

Les bourses de la Fête de la pêche sont offertes aux associations présentant une activité de relève dans le cadre de la fête de la pêche. Chaque année, trois bourses de 500 \$ sont offertes.

Bourses « Mini projets fauniques »

Par ce programme, Héritage faune souhaite récompenser les efforts des associations qui réalisent des mini projets fauniques. Le programme permet de mettre en valeur le caractère dynamique des associations de chasseurs et de pêcheurs en matière d'aménagement faunique. Un tirage annuel est effectué pour sélectionner cinq (5) projets qui reçoivent chacun une bourse de 500 \$.

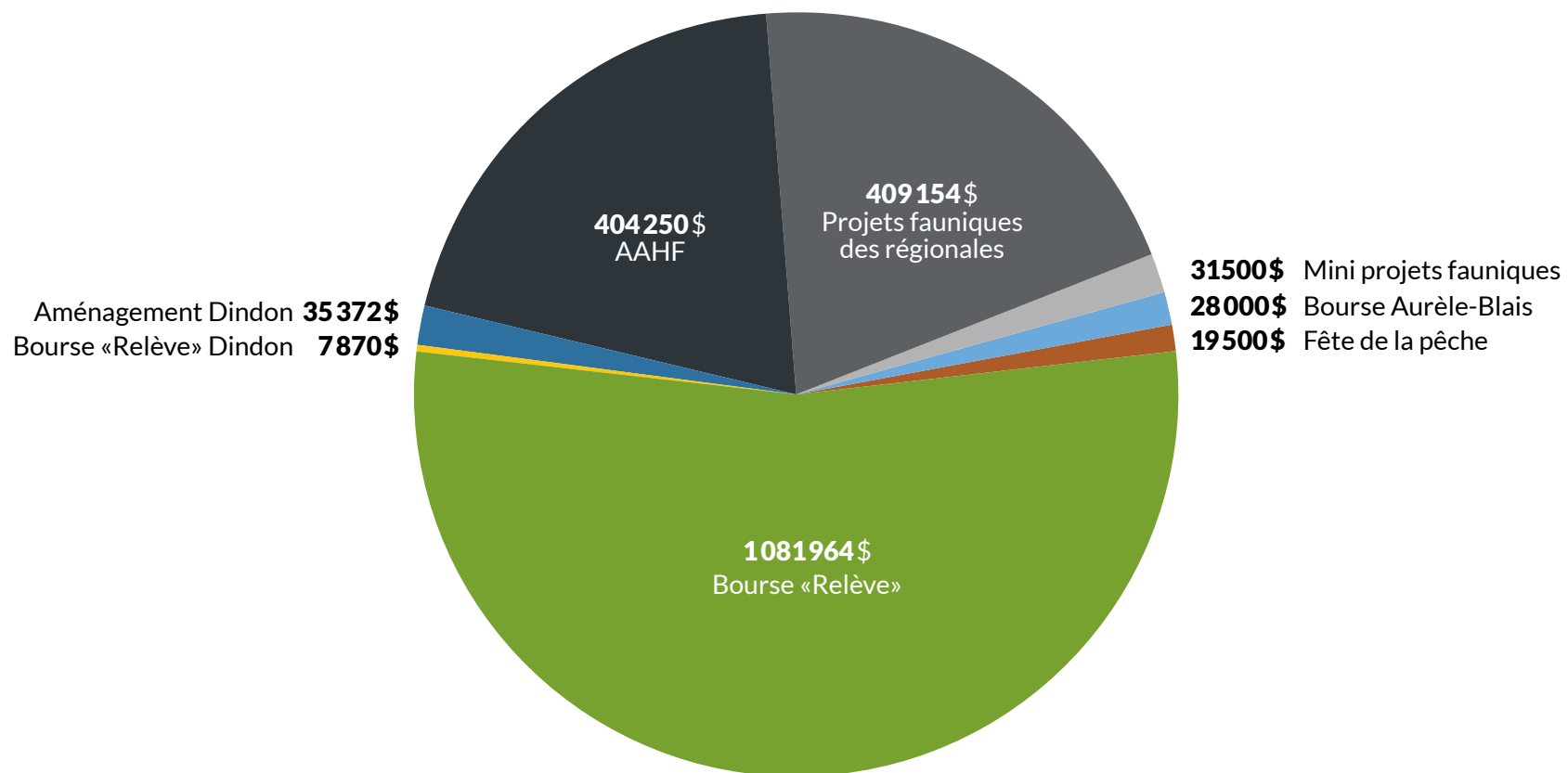
Bourse « Aurèle-Blais »

Ce programme s'adresse aux étudiants inscrits dans un programme de deuxième cycle dans une université québécoise. Il vise à encourager des projets de recherche qui ont comme objectif l'amélioration des populations de la faune terrestre ou aquatique et qui représentent un intérêt pour les membres de la Fédération. Cette bourse d'études avancées est d'une valeur de 2 000 \$.

Bourses pour les projets fauniques des régionales de la Fédération

Les régionales de la Fédération investissent temps et argent dans leur milieu. La fondation les encourage à joindre leurs associations membres par l'entremise de visites ou encore par l'organisation d'activités spéciales ou de projets fauniques. Les principaux champs d'intervention sont la communication, la sensibilisation ainsi que la représentation des activités de la Fédération dans différents dossiers.

SOMMAIRE DES INVESTISSEMENTS D'HÉRITAGE FAUNE





BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE

BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE, ACTION ÉDUCATIVE DE LA FÉDÉCP

1968

Assentiment du Gouvernement du Québec pour l'implantation, à titre expérimental, des cours de formation initiés par la Fédération permettant de former adéquatement les futurs chasseurs. Ces efforts permettent la pratique sécuritaire de la chasse, pour les chasseurs, mais aussi pour tous les citoyens. Ce premier programme de formation des chasseurs est intitulé Programme d'Éducation en Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu (PESMAF).

1972

Obligation pour tout nouveau chasseur de suivre les formations de la Fédération pour devenir chasseur. Tous les résidents du Québec y sont assujettis, et ce indépendamment de leur expérience. On reconnaît toutes les personnes résidentes qui l'ont suivi à titre volontaire depuis 1968.



1976

Cette année-là, la Fédération donne 896 cours qui permettent de former 55 653 chasseurs. Entre 1968 et 1972, 583 727 chasseurs ont été formés à la sécurité, dont 10% sont des femmes.

Au milieu des années '70, on répertoriait encore entre 43 et 56 accidents de chasse par année dont 5 à 12 étaient mortels.

1980

Le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche, en collaboration avec la Fédération québécoise de la Faune développe le premier module d'un programme plus vaste, le Programme d'Éducation en Sécurité et en Conservation de la Faune (PESCOF). Ce premier module remplace le PESMAF et prend le nom de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu (SMAF).

1981

Offre, à titre volontaire, du deuxième module de formation des chasseurs intitulé: « Chasse à l'arc ».

1984

Création des modules « Survie en forêt » et « Orientation en forêt », par le ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche avec la participation de l'Association québécoise des techniciens en aménagement cynégétique et halieutique. Ces modules s'accompagnent de fascicules respectivement de 82 et 71 pages, en appui à la formation.

BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE, ACTION ÉDUCATIVE DE LA FÉDÉCP

1986

Le module Chasse à l'arc est bonifié d'un examen pratique de tir dont la réussite est obligatoire. Les personnes qui ont suivi le cours entre 1981 et 1986 n'ont pas à se qualifier à cet examen.



1987

La participation et la réussite d'un cours du module Chasse à l'arc deviennent obligatoires à l'obtention du certificat du chasseur à l'arc (code A). On reconnaît toutes les personnes résidentes du Québec qui l'ont suivi à titre volontaire depuis 1981. On instaure le code F sur le certificat pour identifier les chasseurs qualifiés à chasser avec une arme à feu ou une arbalète.

1988

Création du module « Vérification et réglage des armes de chasse ». Accompagnée d'un fascicule de 94 pages, cette formation permettait non seulement au chasseur de faire vérifier la précision de ses armes à feu avant la saison de chasse, mais surtout d'apprendre à effectuer lui-même cette vérification et les ajustements adéquats. Toujours offert sur les lieux d'un champ de tir pour des raisons de sécurité, ce module a perduré pendant des années grâce à l'intérêt de quelques associations et de leurs moniteurs passionnés.

1994

Justice Canada instaure le Cours Canadien de Sécurité dans le Maniement des Armes à Feu (CCSMAF). La seule réussite de l'examen devient obligatoire à l'obtention du permis de possession et d'acquisition d'armes à feu. Une clause grand-père est reconnue aux détenteurs d'un certificat du chasseur à l'arme à feu du Québec. Une refonte du module SMAF est mise en œuvre, de sorte que les éléments d'intérêts particuliers à la chasse sont regroupés dans un nouveau module intitulé Initiation à la chasse avec arme à feu (ICAF). En conséquence, le Québec exige dorénavant la participation et la réussite du cours de chacun des modules CCSMAF et ICAF pour obtenir le certificat du chasseur à l'arme à feu et à l'arbalète (code F).

Aux rétroprojecteurs s'ajoutent des moniteurs de télévision, afin de présenter le vidéo éducatif « Objectif sécurité », partie intégrante du cours canadien.

1995

Création d'InfoSéure, « l'Institut de formation pour la sécurité dans la nature, corporation à but non lucratif qui a pour mandat d'assurer le développement d'un comportement responsable chez les chasseurs et pêcheurs du Québec. La création de cette filiale permet de gérer les programmes éducatifs en parallèle aux activités politiques de la Fédération.

Le module sur la chasse à l'arc est entièrement refondu, il s'intitulera désormais : « Initiation à la chasse à l'arc (ICA) ».

À l'époque, les contenus des cours sont illustrés à l'aide d'un jeu de panneaux légers en plastique cannelé (coroplast), que le moniteur transporte dans une malle matelassée aux couleurs d'Info Séure.

1996

Création du module « Initiation à la chasse avec arme à chargement par la bouche (ICACB). Environ 150 personnes par année s'y inscriront, et ce jusqu'en 2000.

La vidéo « l'éviscération des cervidés » s'ajoute à la trousse de présentation des moniteurs. On y démontre l'éviscération d'un chevreuil à l'aide d'un canif de scout.

BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE, ACTION ÉDUCATIVE DE LA FÉDÉCP

1997

Le programme « Pêche en herbe » est réalisé en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec (FFQ), la Fédération des pourvoyeurs du Québec (FPQ), la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) et la Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ). Environ 2 500 jeunes âgés entre 9 et 12 ans sont initiés chaque année à la pêche et reçoivent une canne à pêche.

1998

Seuil record de participation aux cours de formation; Info Sécure rejoint quelque 30 000 participants dans ses cours par année (tous cours confondus). La participation plafonnera pour reprendre et augmenter de façon régulière dans les années 2000.

1999

Les cours sont maintenant donnés à l'aide de transparents sur rétroprojecteurs. Les associations membres d'Info Sécure reçoivent ce nouvel équipement ainsi qu'un écran.

Info Sécure offre le nouveau Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu à autorisation restreinte.

2000

Le programme l'Apprenti-chasseur, qui est une activité offerte aux jeunes afin de les initier à la chasse, est distribué aux associations membres de la Fédération, dans le but d'apporter un soutien aux associations locales ne possédant pas de programme d'initiation.

Afin d'améliorer encore plus la sécurité dans les cours, la chambre et les canons des armes à feu de démonstration seront désormais percés.

Création de « Faune-Jeunesse », un programme d'éducation environnementale novateur qui cherche à faire augmenter, au sein des classes de jeunes de 9 à 11 ans, l'intérêt pour les activités de prélèvement faunique.

Sensibilisation des chasseurs au développement d'un nouveau type de chasse au Québec : la chasse à l'arbalète. Le projet de développement d'un cours sur l'arbalète est à l'étude; finalement, le contenu sur l'arbalète sera intégré au module « Initiation à la chasse avec arme à feu » en 2003.

2001

À la suite de la diffusion, l'année précédente, du Programme « L'apprenti-chasseur », un outil semblable est créé traitant de la chasse à l'arc. Il sera publié l'année suivante.

2002

Info Sécure lance un module de cours en Sécurité nautique, adapté aux utilisateurs de petites embarcations motorisées (chasseurs, pêcheurs et amateurs de plein air) et répondant aux normes les plus élevées de la Garde côtière canadienne. Info sécurite participe également à de nombreuses consultations de la Garde côtière canadienne sur le programme de compétence des conducteurs d'embarcations de plaisance, recommandant notamment de fixer un seuil de qualité pour les cours.

Second volet du programme d'éducation environnementale « Faune-Jeunesse ». Désormais, le programme s'adresse également aux adolescents et aux adolescentes de 11 à 17 ans. Il est diffusé notamment auprès du mouvement des Scouts du Québec. Cette même année, le volet 1 du programme se voit désigné comme finaliste pour l'obtention du prix Phénix de l'environnement, dans la catégorie éducation et sensibilisation, et se voit décerner le « Youth Conservation Award », de la Fédération canadienne de la faune.

BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE, ACTION ÉDUCATIVE DE LA FÉDÉCP

2003

Le matériel d'enseignement des modules québécois ICA et ICAF est mis à jour, remanié et augmenté quant au contenu et à la forme. Plus spécifiquement, le module ICAF est enrichi d'un nouveau chapitre intitulé « La chasse à l'arbalète », et Info Sécuré équipe ses associations d'arbalètes comme support à l'enseignement du nouveau chapitre.

En vertu de la nouvelle réglementation fédérale, toutes les armes à feu de démonstrations sont désormais enregistrées.

Cette année-là, les quelque 400 moniteurs d'Info Sécuré forment près de 4 000 candidats au CCSMAFAR.

Info Sécuré commence la formation de moniteurs autochtones pour diffuser le module du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu auprès de leurs communautés.

2004

Info Sécuré publie le livre « Vie et survie en forêt », comptant plus de 300 pages et proposant 29 activités pour les adeptes de plein air. C'est en fait une extension du programme « Faune-Jeunesse » qui trouve ainsi un nouveau champ de diffusion, cette fois-ci auprès du grand public.

Info Sécuré participe au grand projet provincial de mise en valeur du dindon sauvage, en produisant le manuel « Biologie, chasse et aménagement du dindon sauvage au Québec », un des plus complets du genre et le premier en français. Ce manuel a été conçu à la fois comme support à la formation des chasseurs québécois et comme instrument cherchant à favoriser l'acceptabilité sociale d'un projet qui suscite alors un peu d'opposition attribuable à l'ignorance.

La compagnie Buck Expert, en collaboration avec Info Sécuré, a préparé quant à elle un vidéo d'initiation à la chasse au dindon sauvage, en appui au même projet. Pour le moment, l'idée d'une formation obligatoire sur la chasse au dindon sauvage, comme dans la majorité des administrations nord-américaines, fait tranquillement son chemin.

Pour l'ensemble de ses modules, Info Sécuré forme en 2004 environ 32 000 personnes, dont près du quart sont de sexe féminin.

2005

Info Sécure procède à une révision en profondeur du matériel de cours en français du CCSMAF et du CCSMAFAR. Nos instructeurs préparent une liste de 148 corrections ou modifications pour le manuel du CCSMAF et 96 pour celui du CCSMAFAR. Ce travail servira à la réédition des cours fédéraux, qui seront publiés en 2008.

Développement d'un cours dédié à la chasse avec arc et arbalète, afin de faire la promotion d'un comportement responsable des chasseurs face à l'arc et à l'arbalète, et dans le but d'augmenter leur sécurité et celle de leur entourage. Sécurité nature, via son comité conjoint, émet des recommandations au gouvernement du Québec quant à l'intégration de cette nouvelle réalité.

En appui à la première saison de chasse expérimentale au dindon sauvage en Montérégie, le Séminaire québécois sur la chasse au dindon sauvage a été développé, sur les conseils, notamment, de l'Ontario Federation of Anglers and Hunters. Il utilise le manuel abondamment illustré publié l'année précédente et un vidéo présentant

le comportement de ce gibier et des techniques d'appel. Des kits de démonstrations (appeaux, cibles, DVD de formation), aimablement offerts par la compagnie Buck Expert, sont rendus disponibles auprès des organisations régionales pour appuyer et renforcer l'impact des présentations faites par leurs moniteurs.

Une première dans le monde de la chasse en Amérique du nord : une version « en ligne » du séminaire sur le dindon sauvage, sur Internet. Cet outil de formation avec formateur, vidéos, documents complémentaires et tests de certification est spécialement conçu pour prévenir les problèmes d'usurpation d'identité qui discréditent d'autres types de formation en ligne. Plusieurs services de formation sur Internet destinés aux chasseurs verront le jour par la suite, mais il faudra des années avant qu'une formule de qualité équivalente soit proposée.

Édition du projet « Vivre la nature », qui consiste en trois petits livres de grande qualité s'adressant aux enfants de 8 à 12 ans afin de les sensibiliser au caractère patrimonial des activités de prélèvement faunique : « La forêt : source de vie! », « La pêche : un monde rempli de magie » et « La chasse : un monde fantastique ». L'ensemble vient avec un cahier d'activités pédagogiques.

BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE, ACTION ÉDUCATIVE DE LA FÉDÉCP

2006

La formation à l'arbalète est retirée du cours « Initiation à la chasse avec arme à feu » (ICAF), une anomalie héritée de la réglementation fédérale, et intégrée au cours ICA, en faisant ainsi une formation aux armes de jet. Un fascicule, extrait du matériel préparé pour le cours, est produit à l'intention des chasseurs utilisant déjà cette arme.

Le cours ICAF est cependant complété par des notions de sécurité portant sur les armes à chargement par la bouche, de plus en plus populaires. Le module intègre désormais de l'information relative aux récents changements technologiques. Ces modifications entraîneront la disparition effective du module ICACB, « Initiation à la chasse avec arme à chargement par la bouche ».

Mise en vigueur du code B qui permet la chasse avec arbalète. La compétence est également reconnue à tous les détenteurs d'un certificat de chasse à l'arc (code A). Dès lors, le code A permet à ses détenteurs de chasser avec un arc ou une arbalète.

Info Sécure participe pour une dernière année au programme « Pêche en herbe » que la Fédération a fondé en 1997 avec la Fondation de la faune du Québec,

2007

Mise en ligne de deux formations sur Internet « Cartes et boussole » et « Initiation au GPS », toutes deux accessibles via un portail web sur www.formationpleinair.com. Le premier cours donne un maximum d'outils au participant, dans un format condensé, afin de maîtriser les divers produits d'orientation disponibles sur le marché (cartes fédérales, provinciales, européennes, marines, systèmes géodésiques, GPS). Le second a été conçu pour inciter les nouveaux propriétaires d'un récepteur GPS à en découvrir les potentialités !

« Vivre la nature » est désormais une trousse pédagogique comprenant les trois volumes publiés l'année précédente. L'année 2007 marque le développement et la production d'un CD interactif comprenant des jeux éducatifs en rapport avec la réforme scolaire (apprentissage par projet).

2008

Les rétroprojecteurs utilisés lors des cours sont remplacés par des projecteurs vidéos, et les transparents (en acétate) sont numérisés sur DVD. Les associations sont équipées de lecteurs DVD portatifs pour leurs présentations. Info-Sécure innove en numérisant également les vidéos et les planches illustrées du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu.

Nouvelle édition du Cours canadien de sécurité dans le maniement des armes à feu. Cette édition comporte bon nombre des recommandations suggérées par Sécurité nature en 2005.

Les médias rapportent un nombre inhabituel d'événements liés à une mauvaise utilisation des armes à feu. Nous avons pu répondre à ces événements en présentant la qualité de la formation donnée dans le cadre du module CCSMAF ainsi que la rigueur et le professionnalisme de nos moniteurs comme les meilleurs moyens d'assurer la sécurité des utilisateurs d'armes à feu, de leurs proches et du public en général.

Ouverture d'une chasse régulière au dindon sauvage : le séminaire québécois développé par Info Sécure, ainsi que l'attestation qui l'accompagne, sont obligatoires pour les adeptes québécois de ce « nouveau gibier ». Offert en salle ou sur Internet, les candidats se montrent très satisfaits de l'une ou l'autre formule, prouvant au passage que les cours sur Internet ne délogeront pas le moniteur bénévole, qui aura toujours la préférence d'une partie importante de la clientèle.

Une version Internet du cours de sécurité nautique est également mise en ligne. Cette version profite des derniers développements de la technologie de notre partenaire, IDT Multimédia, notamment par de nouveaux moyens d'animation qui rendent l'apprentissage plus agréable et accessible. Malheureusement, Transport Canada interdit peu après la tenue d'examens sans surveillance, ce qui élimine par conséquent les examens de qualification au domicile sur Internet, mais le site est toujours actif en guise de préparation à l'examen.

Par la suite, Transport Canada rend possible l'agrément de cours sur Internet, mais la fréquence des changements réglementaires entre 2009 et 2014 complexifie l'adaptation du cours et Sécurité nature abandonnera le projet.

Mise en ligne d'un nouveau module de formation, « Je pêche avec Gaston ». Il s'agit d'une formation qui s'adresse aux nouveaux pêcheurs, ainsi qu'à tous ceux qui veulent apprendre de nombreuses astuces afin de peaufiner leur art. Tout adepte sera surpris par ce qu'il pourra y apprendre : techniques de pêche de base, appâts, équipements, la pêche à gué, la pêche en embarcation, notions de sécurité, espèces sportives, etc.

BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE, ACTION ÉDUCATIVE DE LA FÉDÉCP

2009

« Info Sécure » change de nom pour « Sécurité nature », une appellation plus descriptive des buts et activités de l'organisation.

Mise en ligne sur Internet d'un autre module de formation : « La venaison après le tir », couvre les soins du gros comme du petit gibier depuis le tir jusqu'aux techniques de vieillissement, en passant par les situations de chasse, l'évaluation du tir, la lecture des indices après le tir, l'éviscération, l'écorchage, la coupe selon les parties de l'animal, l'emballage et la prévention des maladies.

Dernière session de formation du module « Vérification et réglage des armes de chasse » (VRAC) parrainée par Sécurité nature. Une cinquantaine de ces ateliers se sont donnés dans les 15 dernières années d'activité du module. Quelques associations continuent, de leur propre initiative, à offrir cette formation fort utile pour les chasseurs.

2010

Sécurité nature équipe ses associations d'ordinateurs portables et les présentations sont converties dans le format « PowerPoint ». Le mode présentateur de PowerPoint révolutionne la façon de concevoir le « Guide du moniteur » en intégrant dans le document électronique les recommandations pédagogiques qui faisaient l'objet autrefois d'un imprimé à part.

Introduction d'un nouveau chapitre sur les armes à air comprimé dans le module « Initiation à la chasse avec arme à feu » conséquemment à une nouvelle réglementation permettant l'usage de ce type d'arme au Québec. Pour fins de démonstration, Sécurité nature équipe ses associations d'armes à air comprimé.

2011

Production du court métrage « Une histoire d'éviscération », vidéo éducative, tournée en haute définition en collaboration avec le ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. Cette vidéo, qui innove en plaçant l'activité d'éviscération dans le contexte d'une chasse à l'arbalète, remplacera celle utilisée depuis les 15 dernières années dans les cours obligatoires d'initiation à la chasse. Une seconde vidéo est également produite, « Le dépeçage du cerf de Virginie », disponible pour les cours, mais conçue pour le grand public. Ces deux productions seront rendues disponibles sur le site Internet de la FédéCP, pour tous les chasseurs.

Première session de formation/évaluation des candidats moniteurs du PESCOF dans les nouveaux locaux de la FédéCP, à Saint-Augustin-de-Desmaures. Nous disposons ainsi d'une véritable salle de classe appropriée à nos besoins et rompons avec la tradition où les nouveaux moniteurs étaient formés à la station forestière de Duchesnay.

2012

Les candidats se montrent d'abord surpris de disposer d'aussi beaux locaux, et expriment ensuite un sentiment d'appartenance ainsi que leur fierté et leur confiance dans ce qu'ils perçoivent comme une organisation solide et dynamique.

Sessions obligatoires de formation continue pour tous les moniteurs, à la suite de l'introduction de l'arme à air comprimé, l'année précédente, et de l'utilisation des ordinateurs portables comme support pédagogique. Sécurité nature profite de l'occasion pour mettre à niveau les compétences de l'ensemble de ses moniteurs quant à l'utilisation des présentations PowerPoint en mode présentateur. Le mode présentateur est un affichage spécialisé qui permet au conférencier de visualiser des approches d'enseignement variées et qui facilite l'identification des messages obligatoires.

Sécurité nature continue d'apporter des améliorations et des suggestions au CCSMAF en collaboration avec le bureau du Contrôleur des armes à feu du Québec, au nom de la Gendarmerie royale du Canada et le secteur Faune du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Une étude sur la satisfaction du public des modules du PESCOF, produite par la firme de recherche et sondages SOM, à la demande du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, démontre que le public est globalement satisfait de l'accessibilité à la formation, de la qualité de la prestation des moniteurs et du contenu des cours.

Du côté des aspects à améliorer, 36 % des répondants souhaiteraient que l'on améliore l'équilibre des contenus avec des aspects plus pratiques que théoriques, 34 % pensent qu'ils pourraient apprendre plus de notions importantes sur la sécurité. Enfin, 95 % des répondants trouvent qu'il est justifié de maintenir cette formation obligatoire et 20 % aimeraient qu'elle soit disponible, sous une forme ou une autre, sur Internet.

Les moniteurs reçoivent une note excellente (plus de 9 sur 10) quant au respect qu'ils ont su exprimer vis-à-vis les participants, à leur compétence, à leur capacité à maintenir l'intérêt, au contrôle de leurs interventions et à la clarté de leurs explications. Plus que jamais, nous pouvons affirmer que nos moniteurs agissent en ambassadeurs de la chasse!

Sécurité nature rend disponible sur son site Internet le manuel sur le dindon sauvage et les vidéos de formation à l'appel du dindon, des références maintenant accessibles pour tous les chasseurs !

BILAN DES ACTIONS DE SÉCURITÉ NATURE, ACTION ÉDUCATIVE DE LA FÉDÉCP

2013

Sécurité nature raffermi la disponibilité du CCSMAF au Nunavik, dans le nord du Québec, en formant des moniteurs inuits, sous la responsabilité de l'administration régionale Kativik. Désormais, ils peuvent compter sur un instructeur résidant à Kangiqsualujjuaq, pour la sélection et la formation des moniteurs, tant pour les modules CCSMAF que ICAF.

Au sein des communautés Cries, une vaste opération de mise à jour des moniteurs s'est initiée sous le leadership de la Cree Trappers Association. On note un nouvel intérêt chez les Cris pour le Certificat du chasseur.

Mise en ligne du document « Valeurs et éthique du chasseur québécois ». Une plaquette élégante, actualisée en fonction des derniers développements de la chasse au Québec, qui condense en une quinzaine de pages une foule d'informations sur les savoir-faire et les savoir-être que les chasseurs du Québec souhaitent faire connaître à tous, adeptes comme non-initiés, et passer aux générations futures. On y trouve entre autres un exemple d'entente entre chasseur et propriétaire foncier.

2014

Sécurité nature continue à supporter les communautés éloignées des grands centres en dépêchant des moniteurs aux Îles-de-la-Madeleine, dans les communautés de la Basse-Côte-Nord (là où la route ne se rend pas) et dans quelques communautés autochtones, comme les Naskapi de Kawawachikamach.

Sécurité nature modernise l'accès à ses cours en ligne afin de les offrir à un plus grand public. Ainsi, les participants y ont finalement accès sur plusieurs navigateurs web (Google Chrome, Safari, Firefox, etc.) et sur plusieurs plateformes (tablettes et téléphones).

Sécurité nature est sollicitée par la GRC, comme plusieurs autres fournisseurs de cours au Canada, pour suggérer des modifications afin de mettre à jour et améliorer le CCSMAF. Un rapport soulignant une soixantaine d'erreurs et proposant quelque soixante autres améliorations avait été alors produit et retourné au gouvernement fédéral via notre partenaire, le Bureau du contrôleur des armes à feu du Québec.

2015

Mise en ligne du microsite « La chasse au moment du tir ». C'est un exercice interactif et amusant qui met en lumière les critères sur lesquels le chasseur doit se baser pour prendre la décision finale au moment du tir. Une cinquantaine de mises en situation permettent d'évaluer ses connaissances et son jugement, face à l'original, au cerf de Virginie, à l'ours noir ou lors de la chasse au petit gibier.

Les présentations PowerPoint des cours d'initiation à la chasse sont améliorées afin de les actualiser et de les rendre plus dynamiques. La FédéCP permet l'utilisation de ses capsules vidéo sur la chasse, afin de documenter de façon vivante des sujets tels les motivations des chasseurs, les retombées économiques et sociales de la chasse et des notions sur la gestion de la faune au Québec. Des améliorations suggérées par les agents de protection de la faune sont apportées à l'exercice « Tirer ou ne pas tirer », sur l'identification de la femelle original et du veau. Le module ICAF s'est vu augmenté d'une nouvelle section sur les chiens de chasse.

2016

L'Association québécoise des conducteurs de chiens de sang fournit des images illustrant la recherche du gros gibier blessé ainsi qu'un clip sur l'utilisation des chiens de sang. Les moniteurs du Nunavik proposent une activité interactive, un jeu des 7 erreurs sur les comportements à éviter à la chasse. Des suggestions des moniteurs des quatre coins de la province sont considérées afin d'améliorer l'apparence des cours et les techniques pédagogiques : près de la moitié des diapositives (111 sur 235) ont été modifiées. Le film sur l'éviscération est remonté pour devenir plus court, plus efficace et plus pédagogique.

La formation offerte aux chasseurs et aux propriétaires d'armes à feu est maintenant pertinente face aux changements technologiques, et tient compte des préoccupations de la population face aux armes à feu et profite de l'expérience collective du réseau de moniteurs.

La Gendarmerie royale du Canada renouvelle complètement le module CCSMAF : présentation PowerPoint avec séquences animées (Sécurité nature utilise déjà PowerPoint depuis 2010), nouveau Manuel de l'étudiant, nouveau Guide du moniteur, nouveaux examens.

Sécurité nature complète la mise à jour des ordinateurs portables confiés aux associations : les disques durs sont remplacés par des mémoires SSD, plus durables et mieux adaptées à l'utilisation qu'en font les moniteurs ; les logiciels sont mis à jour et les portables disposent désormais de l'accès à l'Internet, permettant d'utiliser les fonctionnalités du nouveau Portail FédéCP.

La FédéCP révolutionne ses communications en mettant sur pied le Portail FédéCP, un véritable réseau « intranet » à la fois outil de communications, base de données et site de gestion des cours. Les fonctionnalités de cet intranet permettent non seulement aux associations de mettre elle-même à jour l'information et la gestion de leurs membres, elle permet au public de s'informer et s'inscrire à chaque module de cours offert par Sécurité

nature. Des efforts majeurs sont faits afin de rendre cet outil polyvalent face à la diversité des besoins et des façons de procéder de l'ensemble des associations de la province.

Sécurité nature prépare une vaste opération de mise à niveau dans toutes les régions du Québec, afin d'initier les moniteurs à l'utilisation du Portail FédéCP, en phase de remplacer la plupart des opérations cléricales liées à l'administration des modules de cours. Par la même occasion, les moniteurs auront enfin l'occasion de se concerter sur les modifications apportées aux cours de chasse en 2016 et sur le renouvellement du module de cours CCSMAF par la GRC.

En 2016, plus de 62 700 participants avaient suivi les formations de Sécurité nature, tous modules confondus. 25 % de ce nombre étaient des femmes et 18 % de tous les participants avaient moins de 18 ans.

Alors que dans les années 1970, on répertoriait chaque année une cinquantaine d'accidents de chasse dont 5 à 12 étaient mortels, en 2015, quarante ans plus tard, on rapporte un grand total de sept accidents de chasse, dont un seul mortel.



Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



HÉRITAGE FAUNE

La fondation de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs



SÉCURITÉ NATURE

L'action éducative de la Fédération québécoise
des chasseurs et pêcheurs

fedecp.com